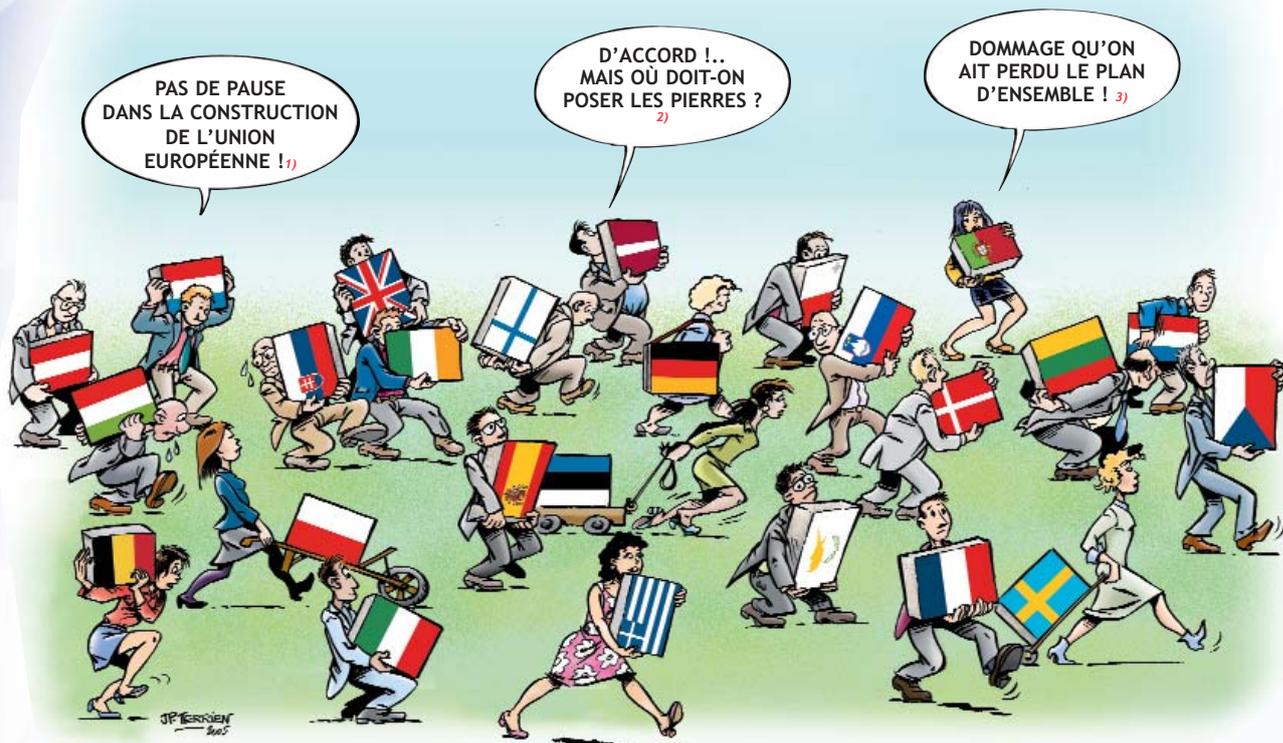


LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN : STOP OU ENCORE ? THE EUROPEAN SOCIAL MODEL: STOP OR GO?



1) NO BREAK IN THE CONSTRUCTION OF THE EU
2) OK, WHERE SHOULD WE LAY THE STONES?
3) IT'S A SHAME WE'VE LOST THE BLUEPRINT

L'EUROPE EST DANS LE MONDE

L'Europe cultive les paradoxes. Nul esprit censé ne peut admettre l'absence d'une réelle Union européenne. Quelques considérations étayent la primauté incontournable accordée à la construction européenne. De 1970 à 2005 la population européenne est passée de 17,7 % à 11,3 % de l'ensemble mondial, dans 20 ans ce serait 8,9 % avec un taux de décroissance de 0,07 %, une baisse unique vis à vis des autres continents. L'Union européenne produit 28,7 % de la richesse mondiale, la zone euro (douze des vingt-cinq) 26,9 %. Pour autant la croissance de cette zone fut de 43 % de 1994 à 2004 contre 152 % à la Chine et 80 % pour l'Inde (ces deux pays réalisent 19,1 % du PIB mondial), et 49 % pour les USA. Dernier aspect économique et financier, sur le marché obligataire international l'euro se situe à 40 %, le dollar à 44 %. Or avant la mise en place de l'euro, le dollar se situait entre 60 et 70 %. La part de l'euro est réellement supérieure à la somme des parts des anciennes monnaies qu'il a remplacées. ▶

EUROPE IS IN THE WORLD

Europe likes to cultivate its contradictions. No reasoning individual can deny the existence of a real European Union. A few considerations demonstrate the incontrovertible necessity of European construction. From 1970 to 2005, the population of Europe slipped from 17.7% of the world total to 11.3%. In 20 years this will decline to 8.9 % with a rate of population decrease of 0.07%; the only continent in the world to show a decrease. The European Union produces 28.7% of the world's riches, the euro zone (12 of the 25) 26.9%. But growth in this zone was 43% from 1994 to 2004 as opposed to 152% in China and 80% in India. The latter two countries account for 19.1% of world GDP and the US produces 49%. The last economic and financial aspect is the fact that the euro accounts for 40% of the world's bond markets the dollar 44%. However, before the euro's rollout, the dollar made up between 60 and 70 % of this market. The euro's share is truly greater than the sum of the parts of the legacy currencies that it replaced. ▶

► L'Europe est donc bien un succès sur le plan économique, donc de la richesse produite et éventuellement de sa capacité redistributive. Toutefois sa part démographique, l'émergence des économies asiatiques, la puissance états-unienne, (ces deux continents étant peu soucieux du développement durable) rendent fragile la place de l'Europe et renforcent son besoin d'unité.

LE MALAISE D'UN MODÈLE ET LA VALEUR D'UN EXEMPLE.

Le caractère des politiques sociales, diffère considérablement entre le modèle social européen et les autres grandes entités industrialisées. Aux États-Unis, au Japon, les impératifs économiques l'emportent. En Europe les questions sociales sont historiquement considérées comme un vecteur de progrès puis comme un potentiel de dynamisme économique.

Même si la subsidiarité l'emporte dans le domaine social, la primauté appartenant aux États membres, les convergences de comportements, et de valeurs permettent de considérer l'existence, avec ses variantes, d'un véritable modèle social européen. Pour qualifier ces ressemblances, citons l'étude récente réalisée par Notre Europe *Pour un nouveau contrat social européen*.* "L'importance donnée aux relations du travail est fondamentale. Elle s'illustre par une tradition forte de dialogue social, malgré des différences nationales ou plus largement par zone. C'est ainsi que l'on distingue trois "modèles" avec : au Nord, un syndicalisme unifié et une primauté de la négociation marquée par une forte implication des travailleurs ; au Sud, un syndicalisme divisé sur des bases idéologiques et sur des divergences quant au type de syndicalisme à développer, et des relations du travail caractérisées par une rigidité de l'encadrement législatif et réglementaire ; enfin, au Royaume-Uni, un syndicalisme de tradition corporatiste, dans le cadre d'une faible intervention de l'État et d'une tradition de négociation au niveau de l'entreprise". Les systèmes de protection sociale ont leur propre fondement, sécurité sociale universelle et assurance sociale contributive. Lorsqu'il s'agit de l'expression de la solidarité, les dépenses publiques s'établissent autour du 9 % du PIB en Europe contre 5 % aux États-Unis et respectivement de 2 % et 0,5 % pour l'emploi.

L'approche subsidiaire du modèle social européen n'interdit pas la volonté des États d'agir contre les écarts trop importants entre régimes sociaux. Des directives existent en ce sens. Des outils ont été mis en place, le Fonds Social Européen déjà ancien, et plus récemment la méthode ouverte de coordination en matière d'emploi, de pensions et de couverture de santé.

* Études et recherches n°43.
Notre Europe - Marjorie Jouen et Catherine Malgrant

► Europe is well and truly a success from the economic point of view. Hence the wealth produced and the possibility of its redistribution. However, its demography, the emergence of Asian economies, and the power of the United States (the two latter continents being little concerned by sustainable development) weaken Europe's position while increasing its need for unity.

THE ILLS OF A MODEL AND THE VALUE AS AN EXAMPLE

Social policies differ considerably between the European social model and the other great industrialized entities. In the United States and Japan, economic imperatives take precedence. In Europe, social questions have always been considered first as a vector of progress, then as potentially providing economic dynamism.

Even if subsidiarity wins out in the area of social issues, the primacy of member States, converging behavior and values allow for the consideration of the existence, with its variations, of a coherent European social model. In order to qualify these similarities, we cite the recent study conducted by Notre Europe "For a new European social contract." "[...] the importance given to work relations is fundamental. It is illustrated by a strong tradition of social dialogue, despite national differences or more largely those by zone. Keeping this theme in mind, we can distinguish three different "models": in the North, a unified unionism and the primacy of negotiation characterized by the deep involvement of workers; in the South, a unionism divided along ideological lines and along the type of unionism that ought to be developed, and work relations characterized by an inflexible legislative and regulatory framework; finally, in the UK, a unionism in the tradition of corporations, framed by weak state intervention and a tradition of business-level negotiation [...]."

Systems of social protection have their own foundations, namely universal social security and social contribution insurance. When it comes to solidarity, public expenses in this realm are 9% of Europe's GDP versus 5% in the U.S. and respectively 2% and 0.5% for employment. The subsidiary approach of the European social model does not prevent states from working to close important gaps between various social regimes. Directives exist along these lines. Tools have been put in place, like the older European Social Fund, to the more recent open method for the coordination of fields of employment, pensions, and health care.

However, this subsidiarity, necessary in theory and in reality, has developed a counter-productive effect. Governments have maintained their redistributive

► Toutefois cette subsidiarité, nécessaire dans l'esprit et dans les faits, a développé un effet bien pervers. Les gouvernements ont conservé la fonction redistributive, rendant difficile aux citoyens de percevoir ce qui vient de l'Europe sociale ou de "l'État providence national". Par contre ces mêmes gouvernements, hésitent rarement à imputer à Bruxelles le résultat de leurs propres incuries. Ceci se vérifie davantage parmi ce qui est sottement convenu d'appeler "les grands pays" qui le sont en terme de population.

RÉPONDRE À LA CRISE MAJEURE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Après les refus français et néerlandais, et même si les citoyens qui ont été appelés à des référendums ont voté majoritairement en faveur du projet de Traité constitutionnel, l'Europe traverse une crise majeure, la plus grave depuis le début de la construction européenne. Cette situation dramatique se produit dans un contexte de désordre dans le processus inéluctable de mondialisation, de tensions liées aux manifestations de terrorisme, de risques voire de périls écologiques.

La peur de l'avenir devrait appeler à plus d'Europe. Son modèle social permet la cohésion sociale, source de bien-être et de développement économique, mais aussi de paix civile contre l'insécurité sociale. L'Ipse a tout son rôle à jouer, avec ses adhérents, ses partenaires et tous ceux qui veulent d'une Union européenne, qui au-delà d'une zone libre échange, soit aussi la réponse à des aspirations fortes, ouvertes à la modernisation. La protection sociale est la clé de voûte de cette Europe sociale qui ne peut s'appuyer que sur une volonté politique claire, le renforcement du dialogue social et l'expression de la société civile organisée, pour une société juste. En 2006, la XXXI^e Rencontre Ipse, à Helsinki et Tallin, aura pour thème la pertinence, l'évolution ou l'abandon du modèle social européen.

functions, making it difficult for citizens to determine whether a benefit comes to them from the social entity of Europe or from "the national providential-state." By contrast, however, these same governments rarely hesitate to blame the results of their own negligence on Brussels. This is further confirmed among those who are foolishly called les grands pays, except insofar as their populations are concerned.

After the French and Dutch refusals, and despite the fact that the majority of citizens in countries with referendums voted in favor of the project for a new constitutional treaty, Europe is undergoing a major crisis, its most serious predicament since the beginning of European construction. This dramatic situation is occurring within a disorderly context, including the inescapable process of globalization, mounting tensions from terrorist attacks, and the apparent dangers arising from ecological destruction.

The fear of the future will further contribute to Europe's construction. Europe's social model creates cohesion, a source of well-being and economic development, but also a civil peace that counters social insecurity. IPSE has a full role to play, with its members, partners, and everyone who wants a European Union, which instead of simply a free trade zone, would also be a response to higher aspirations and would be open to modernization. Social protection is the keystone to this social Europe that can only call on sheer political will, the reinforcement of social dialogue, and the expression of organized civil society in order to create a just society. In 2006, the theme of the 31st IPSE summit, at Helsinki and Tallin, will be the relevance, evolution, or abandonment of the European social model. ■

C'EST...
C'EST PAS MOI !
C'EST L'EUROPE !

L'EUROPE PARFOIS
BOUC ÉMISSAIRE DES
ÉCHECS NATIONAUX





PAQUET FADO

Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse

En retirant unilatéralement 68 propositions législatives, la Commission Barroso entend "mieux légiférer".

Peu d'entre nous s'avouent attachés à la multiplication des directives, ne serait-ce que parce que celles-ci ont trop souvent bien du mal à être transférées dans les droits nationaux.

Toutefois, trois remarques s'imposent face à cette frénésie de rangement du président de la Commission Européenne :

1) Heureusement le Parlement et le Conseil devront se prononcer sur ce rangement vertical. N'eut-il pas été cependant plus sensé et surtout plus soucieux de la crédibilité des institutions européennes, de se concerter préalablement avec les députés élus, source de légitimité, et les représentants des gouvernements, les États membres configurant toujours le Conseil, avant de jeter ce paquet ?

2) José Manuel Barroso argue que "chacune de ces 68 propositions ne sont pas conformes aux objectifs de la stratégie européenne" (sic) dite de Lisbonne. Étonnant cet argument - Ubu eut-il fait mieux ? - "L'Union Européenne ne doit pas être un monstre bureaucratique". Reprenons les motivations de

notre pourfendeur d'une culture européenne de grands chantiers (les "paquets Delors" des années 80) : "Quelques exemples significatifs de propositions que la Commission souhaite retirer (68 sur 183 en attente) : la proposition de directive sur l'étiquetage des denrées alimentaires, celle concernant l'interdiction des poids-lourd, le week-end". Le souci de l'information des consommateurs, la traçabilité - tant citée pour la vache folle, ne vaut-elle pas pour la peste de la volaille ? - n'est plus de mise, c'est le premier cas cité. Le second, la sécurité des travailleurs de la route du fait de leur repos hebdomadaires, celles des automobilistes qui se déplacent majoritairement les week-ends, ne recueille plus d'intérêt au nom du souci de déréglementation. Bien d'autres projets concernent la politique sociale, notamment la Mutualité, nous les citons ci-dessous.

3) Le modèle social européen, Barroso était supputé encourager la stratégie de Lisbonne. Rappelons que celle-ci repose sur le triptyque d'avenir développement économique / emploi / environnement. Ce qui n'est que raison.

Mais rien n'y fait, le renoncement l'emporte ! Peut-être Guy de

Maupassant force-t-il l'actualité : "Et tous les beaux projets de réussite, que deviennent-ils ? Il y a des jours où il faut savoir tout sacrifier, et renoncer aux meilleurs espoirs".

Tony Blair, président de l'Union, peu suspect de gêner le libéralisme économique, esprit attentif, a souhaité faire du Sommet informel de Hampton Court, ce 28 octobre, un temps fort de débat sur le modèle social européen. Quelles que soient les arrières pensées du Premier Ministre britannique, reconnaissons à cette initiative l'intérêt de rendre plus ouvert le débat.

Souhaitons que les tentatives du président de la Commission d'ajouter lors de ce Sommet informel bien d'autres sujet, ne noient pas le social déjà en manque d'oxygène.

Le Fado, c'est aussi le blues, celui des Européens en proie au doute d'une Europe d'espoirs de paix et de cohésion sociale. À une époque encore récente, portée par les fonds structurels européens, et les fameux "paquets Delors" dynamisant la compétitivité et le modèle social européen, l'Europe pouvait apparaître comme un paquet cadeau, faisons en sorte que le "paquet Fado" ne l'emporte pas ! ■

ANNEXE : EXTRAITE DE LIAISONS SOCIALES EUROPE DU 13 AU 26 OCTOBRE 2005

Parmi les textes que le Président Barroso demande à retirer figurent, en matière de politique sociale :

- La proposition de directive complétant le statut de l'association européenne sur le rôle des travailleurs.
- La proposition complétant le statut de la mutualité européenne concernant le rôle des travailleurs.
- La proposition relative aux conditions dans lesquelles les ressortissants des pays tiers sont libres de se déplacer sur le territoire des États membres pour des périodes n'excédant pas six mois.
- La proposition sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants des pays tiers aux fins d'un emploi salarié ou de l'exercice d'une activité indépendante. Pour ce texte, la Commission envisage "de revoir une action communautaire à la lumière d'une évaluation d'impact plus approfondie".

Par ailleurs, pour ce qui concerne les travailleurs temporaires, "la Commission se réserve le droit de réexaminer la proposition à la lumière de futures discussions sur d'autres propositions".



FADO PACKAGE

Dominique Boucher, Ipse's General Delegate

By unilaterally retracting 68 legislative bills, the Barroso Commission intends to "better legislate."

Few admit to being favorable to the multiplication of directives, if only because they often meet with great difficulty in transposing them into national law.

However, three remarks must be made concerning the European President's frenetic drive to sweep up.

1) Fortunately, Parliament and the Council of Ministers must also state their position on this legislative disposal. Wouldn't it have made more sense and, especially, been more respectful of the credibility of European institutions to hold a prior meeting with elected MPs, who are the source legitimacy, as well as with representatives of the governments, as member states are represented by the Council, before throwing the whole legal package into the dustbin;

2) José Manuel Barroso argues from Lisbon that "Each of these 68 propositions are not in conformity with the objectives of European strategy" (sic).
Surprising argument - Could Ubu have done better? - "The European Union must not be a bureaucratic monster."

Let's take a look at the motivations of our spokesman for a European culture of great projects (the "Delors Packages" of the 1980s): "Some significant examples of propositions that the Commission would like to withdraw (68 out of 183 on the waiting list): the proposed directive on labeling food items, the proposed directive to forbid transport trucks the weekend." The need to scrupulously inform consumers, e.g., traceability – so often mentioned in relation to mad cow disease—doesn't that also apply to bird flu? It doesn't appear to be so, and that's only the first issue mentioned. The second is the security of highway transportation workers because of their weekly rest periods, but what about ordinary drivers who usually take their cars on the weekend? This is not mentioned in the name of deregulation. Other projects concern social policy, especially mutual benevolent societies. We have mentioned them on this page.

3) The European social model... Barroso is supposed to have been a supporter of the Lisbon strategy. It should be recalled that this was based on a future triptych of economic development/ employment / environment. Which is only reasonable.

But not at all! Renunciation wins out! Perhaps Guy de Maupassant is making

news: "What becomes of all of the great plans for success? Sometimes we must sacrifice everything, and renounce our best dreams."

Tony Blair, President of the Union, with no inclination to thwart economic liberalism, a man of thought and a good listener, wanted to make his informal summit at Hampton Court, on October 28, a high point in the debate on the European social model. Whatever is going on in the back of the British Prime Minister's mind, we must admit that his initiative makes the debate more open.

We hope that the attempts by the President of the Commission to add lots of other subjects to the docket during this informal summit will not drown out social issues due to lack of oxygen.

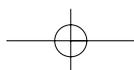
The Fado is also the Blues. The Blues of Europeans who are beginning to have doubts about the hope for peace and social cohesion in Europe. Not so long ago Europe, carried forth by the European structural funds, and the famous "Delors packages" that stimulated both competition and the European social model, seemed like a gift package. Now let's see to it that it doesn't become a "Fado package!" ■

APPENDIX: TAKEN FROM LIAISONS SOCIALES EUROPE DATED OCTOBER 13 TO 26, 2005

Among the subjects of the texts of which President Barroso seeks retraction are.

- The proposal of the directive completing the European association's statute concerning the role of workers
- The proposal completing the statute for a European mutual society on the role of workers
- The proposal relative to conditions in which the citizens of third countries are free to move within the territory of member states for periods not exceeding six months
- The proposal on the conditions of entry and of stay of citizens of third countries at the completion of salaried employment or of the exercise of independent activity. For this bill, the Commission envisions "re-examining community action in light of a more thorough evaluation of its impact."

In addition, for those which concern temporary workers, "the Commission reserves the right to re-examine the proposal in light of future discussions on other proposals."





BTP PREVOYANCE ET LES CONTRATS RESPONSABLES

Stéphane Reuge



Dans notre lettre électronique, Foliomail n°22, nous présentions des contrats responsables, une information large et rapide, plutôt destinée aux lecteurs anglophones. Toutefois cette actualité concerne l'ensemble de nos adhérents, et il nous a semblé intéressant de faire partager à tous l'expérience menée par Pro Btp, adhérent et membre fondateur de l'Ipse et dont Stéphane Reuge, directeur de BtpPrévoyance nous fait part.

Le décret relatif aux contrats responsables est enfin paru au Journal Officiel du 29 septembre 2005 et permet ainsi, à l'ensemble des opérateurs de complémentaire santé que nous sommes, de se mettre en conformité par rapport aux obligations et interdictions qu'il prévoit.

BTP Prévoyance a décidé que l'ensemble de ses garanties, en portefeuille et à venir, respecterait les dispositions du décret dès le 1er janvier 2006.

BTP Prévoyance se devait ainsi d'adapter des anciennes options en portefeuille non conformes. Ces garanties représentent aujourd'hui 7 % du portefeuille de l'Institution et s'adressent aussi bien à des actifs qu'à des retraités.

À cette occasion, il a été décidé de généraliser à l'ensemble des garanties, la couverture à 100 % de la base de remboursement S.S dès 2006.

BTP Prévoyance a ainsi décidé d'aller au-delà des minima imposés par les textes.

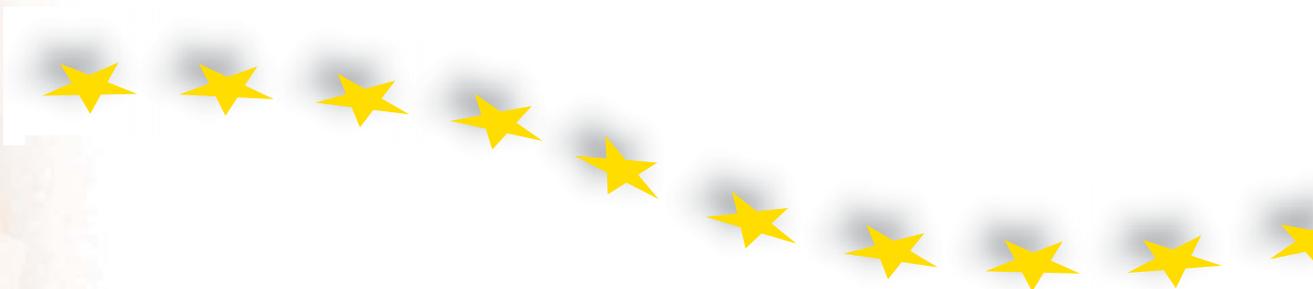
La raison de cette décision est simple : BTP Prévoyance souhaite mettre en œuvre une démarche sociale en faveur de ceux de ses adhérents qui sont le moins bien couverts.

Cette mesure permet, en outre, de leur garantir le tiers-payant pharmaceutique.

Concernant le volet prévention des obligations ; tant que les prestations à prendre en charge n'ont pas été arrêtées et publiées, aucune adaptation des garanties ne pourra être effectuée. L'Institution souhaite toutefois pouvoir disposer d'un délai suffisant, une fois la liste publiée, pour se mettre en conformité.

En matière d'interdiction, des zones d'ombre subsistent encore, tant sur la valeur de la majoration du ticket modérateur que sur les modalités d'application de la franchise sur les dépassements d'honoraires. Ces incertitudes compliquent ainsi l'adaptation des règles de gestion qui devront être adaptées rappelons-le d'ici le 1er janvier 2006.

La encore, BTP Prévoyance optera pour des modalités d'application qui incitent efficacement au respect du parcours de soins sans toutefois pénaliser trop lourdement nos adhérents. Couvrant nombre d'ouvriers du bâtiment et des Travaux publics, l'Institution se doit en effet de leur offrir une couverture santé adaptée à leurs besoins de santé et respectant leur budget. ■



LA RELÈVE DU PROJET EUROPÉEN : CONFRONTATIONS EUROPE VEUT INVESTIR LE CHANTIER, LE SUBVERTIR ET LE DÉVELOPPER DE L'INTÉRIEUR

Comment sortir l'Europe de la crise - dialogue sur le modèle social et économique ? Nombreux sont ceux qui aujourd'hui se posent cette question et ce thème de réflexion que proposait Confrontations Europe pour son assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005 à Bruxelles, contient un élément de réponse à la question qu'elle pose.

Accueillie par Roger Briesch l'assemblée a proposé à la réflexion des participants les observations et analyses de Philippe Herzog, Michel Barnier, Mario Monti, Elisa Ferreira, Dariuz Rosati et Claude Fischer. L'idée avouée était de porter le dialogue sur la scène européenne et d'inciter la société civile à s'impliquer de nouveau dans le projet européen. Partant du constat de crise profonde, voire de paralysie possible de l'Union, les interventions se sont déroulées autour de deux axes : le diagnostic permettant de comprendre les raisons ayant conduit au séisme et les orientations qui pourraient retourner la situation. Le regard extérieur est souvent

plein d'enseignement et lorsque Mario Monti, qui avoue ne pas comprendre le sens d'un référendum sur un traité dont on pense qu'il est renégociable, ajoute que la ratification parlementaire italienne ne l'empli pas d'un complexe d'infériorité, on perçoit l'erreur possible et l'immodestie certaine du débat français.

Certains pensent qu'il s'est déroulé en France un débat formidable sur le référendum, d'autres un débat introuvable, limité aux frontières des préoccupations nationales. Michel Barnier reconnaît l'insuffisance de l'information et de la communication que les acteurs de la Convention auraient dû ouvrir dès le début des travaux. Il souligne l'urgence de reprendre le débat sur l'Europe politique sauf à voir resurgir les idées populistes et se fragiliser, notamment la situation dans les Balkans.

Afin de réagir au plus vite, Philippe Herzog propose trois options :

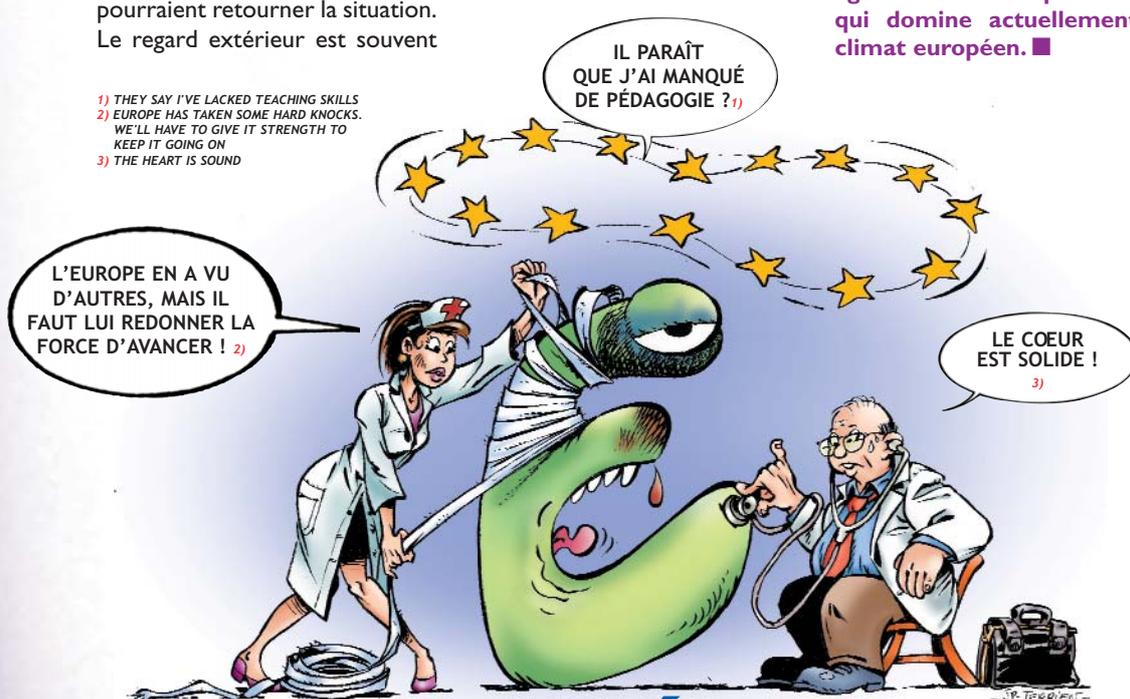
- **Forger une nouvelle conscience européenne**, fondée sur la responsabilité éthique : ce ne sera pas immédiat mais le long terme commence maintenant.

- **Refondre le modèle social et économique** dans une perspective commune, relancer un agenda socio économique attractif. Un nouveau compromis social est la clé de réussite pour trouver une réponse positive à la crise de l'État providence

- **Bâtir la co-responsabilité des États** : il faut attaquer la question de la responsabilité démocratique.

Les intervenants sont d'accord : il n'est plus temps de refaire le débat sur la Constitution mais il faut sauver ce qui doit l'être. Surtout il faut relancer l'agenda social et économique, travailler sur un modèle social. À ce titre, les travaux de think tanks tels que Bruegel, font avancer la réflexion, de même que les initiatives citoyennes qui agissent contre le pessimisme qui domine actuellement le climat européen. ■

- 1) THEY SAY I'VE LACKED TEACHING SKILLS
- 2) EUROPE HAS TAKEN SOME HARD KNOCKS. WE'LL HAVE TO GIVE IT STRENGTH TO KEEP IT GOING ON
- 3) THE HEART IS SOUND



ANNIVERSAIRE DE L'ADECRI : 10 ANS APRÈS, QUELS CHANGEMENTS ET QUELLES PERSPECTIVES POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE MONDE ?

Cela fait 10 ans déjà que l'Agence pour le Développement et la Coordination des Relations Internationales répond aux projets internationaux traitant de protection sociale en apportant l'expertise des caisses nationales de sécurité sociale qui l'ont fondée.

L'Adecri, présidée par Jean-Marie Spaeth (également administrateur de l'Ipse) fête en effet ses 10 ans le 8 septembre dernier dans l'enceinte de la Cnamts.

Cette journée animée par Pierre Louis Bras (Inspecteur Général des Affaires sociales), était divisée en deux grands thèmes : tout d'abord un ensemble de positionnements et de témoignages d'acteurs de la coopération internationale, permettant d'avoir une vision juste et pragmatique du travail réalisé dans le cadre de l'Adecri et de son évolution durant cette décennie passée et mouvementée, puis une réflexion partagée sur le thème, omniprésent car crucial, de la place du social en Europe aujourd'hui et demain.

Des représentants de l'OIT, de l'OMS, de l'OCDE et du ministère français des affaires étrangères ont pu dresser un panorama des caractéristiques et des évolutions de la coopération en matière de protection sociale.

Il semble ainsi qu'aujourd'hui, la santé constitue une priorité, et que les méthodes tendent de plus en plus à privilégier le secteur informel comme base d'action. En effet, il est souvent plus facile de créer une mutuelle

en s'inspirant des micro-initiatives locales, plutôt qu'en lançant des programmes nationaux qui n'atteignent que trop rarement les populations visées.

Des intervenants issus de la CNAF, de la CNAV et de la MSA ainsi que Bernard Bruhnes (groupe BPI) qui ont tous collaboré à des missions de coopération en Europe de l'est, en Afrique ou en Russie, ont dressé un rapide bilan des exigences qu'ils ont rencontrées, et ont particulièrement mis l'accent sur les méthodes : notamment sur la nécessité d'impliquer les équipes locales, de dialoguer, de les responsabiliser sans imposer un système, mais plutôt en trouvant un modèle adapté.

La deuxième partie du colloque consacrée à l'Europe sociale a été introduite par Pierre Rosanvallon (directeur d'études à l'EHESS), qui, en exposant sa conception des quatre domaines du social, a souligné l'absence de solidarité citoyenne actuelle en Europe, tendant à démontrer que nous ne sommes pas encore des citoyens européens, puisque nous ne faisons pas « État providence commun ».

Il a cependant attiré l'attention sur la progression marquante de la notion de droits fondamentaux, et de ces droits eux-mêmes, susceptibles d'apporter des bouleversements dans le domaine social.

Les participants à la table ronde qui a suivi ont appuyé cette notion de droits fondamentaux, en mettant en évidence une communauté de valeurs entre les pays membres de l'UE, valeurs qui trouveront peu d'écho au degré communautaire tant qu'aucun budget ne sera sérieusement consacré au domaine social.

Les actes de ce colloque seront disponibles prochainement, rendez-vous sur :

<http://www.adecri.org/>

pour plus d'informations. ■



Daphné Terrien, stagiaire à l'Ipse, a réalisé une étude sur les travailleurs pauvres en Europe, avec le soutien actif de l'Observatoire Social Européen. Elle vous présente ce travail dans l'article ci-dessous. Les adhérents de l'Ipse peuvent obtenir le rapport complet sur demande.

Daphné Terrien



LA PAUVRETÉ LABORIEUSE, UN MAL ANCRÉ DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL EUROPÉEN

Phénomène étonnant en vérité, que l'existence d'individus qui, tout en occupant un emploi, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce paradoxe qui caractérise le marché du travail européen, s'est développé parallèlement aux transformations de ce marché vers plus de précarité et, plus généralement, vers une dégradation de la qualité de l'emploi.

Cependant, il serait faux de considérer que la conjoncture économique et la situation professionnelle du travailleur constituent les seules causes de sa pauvreté. Certes, s'il est clair que certains facteurs individuels, qu'ils soient liés intrinsèquement à l'individu (son âge, son sexe, son appartenance ethnique, son niveau d'étude) ou liés aux caractéristiques de l'emploi occupé (travail intérimaire, perception d'une faible rémunération...), peuvent favoriser la pauvreté, ils ne sont pas suffisants pour l'expliquer. Ainsi, même s'il existe des différences quant aux poids et à l'intensité de ces facteurs sur la pauvreté laborieuse entre les États membres de l'Union européenne, on constate par exemple qu'il est possible qu'un travailleur perçoive une faible rémunération et pourtant vive au dessus du seuil de pauvreté. Cette situation n'est que le résultat des aides financières reçues par le foyer dans lequel il vit (notamment grâce à la présence d'un second salaire) ou/et par la société (notamment par l'intermédiaire de transferts sociaux).

Par conséquent, si l'on veut comprendre les causes de la pauvreté laborieuse, il convient d'examiner non seulement la situation individuelle du travailleur mais également celle du ménage dans lequel il s'inscrit. Ceci met fin à une confusion longtemps ancrée entre travailleur pauvre et travailleur à bas salaire. Dès lors, on constate par exemple, qu'une famille monoparentale est davantage exposée à la pauvreté quand bien même le parent occuperait un emploi qui lui permettrait de vivre décemment s'il était seul.

De toute évidence, les travailleurs pauvres ont toujours existé. Or, ces dernières années, ce phénomène semble s'être amplifié. Il faut pourtant attendre les années 1990 pour que les États européens, et en particulier la France, contrecar-

rent l'idée que la simple création d'emploi constitue la solution maîtresse pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Certes elle y contribue mais encore faut-il que les emplois créés soient de qualité. C'est d'ailleurs une des préoccupations de la Stratégie de Lisbonne et des lignes directrices pour l'emploi adoptées par le Conseil des ministres de l'UE pour la période 2003/2005. Elles demandent aux pays membres d'encourager leurs ressortissants à travailler, notamment en rendant le travail plus rémunérateur et en améliorant la qualité de l'emploi tout en assurant une protection sociale élevée dans les limites du maintien de la viabilité financière des systèmes de protection sociale respectifs des États. Il leur est explicitement suggéré « d'élaborer des politiques appropriées permettant de réduire le nombre de travailleurs pauvres ».

Cependant, agir contre la pauvreté laborieuse passe par une compréhension précise et commune du phénomène. C'est pourquoi l'adoption d'un indicateur de pauvreté laborieuse en 2003 par le Comité de la Protection Sociale est une avancée décisive vers sa résorption. En effet, il permet l'harmonisation à l'échelle européenne du concept, ce qui contribue non seulement à une évaluation pertinente du phénomène (en particulier pour mesurer la réalisation concrète des objectifs communautaires à l'échelon national) mais aussi à l'élaboration d'études comparatives utiles, voire à l'échange de bonnes pratiques entre États. L'indicateur de pauvreté définit le travailleur pauvre comme celui qui, durant l'année de référence, est « principalement au travail » (comme salarié ou indépendant) et vit dans un foyer dont le revenu total est situé en dessous de 60 % du revenu médian national équivalent. Sa situation est mesurée « au regard de l'activité la plus fréquente » (c'est à dire pendant au moins 7 mois).

Après avoir défini avec précision la pauvreté laborieuse et par là-même permis la prise de conscience du problème, il convient de connaître l'impact des politiques menées par les États pour la combattre. Cependant, le manque d'informations statistiques voire de fiabilité des données liées au phéno-

mène dans les 10 nouveaux États membres de l'Union, ne permet pas d'aboutir à des résultats rigoureux. C'est pourquoi, les études menées sur le sujet, concernant surtout les États de l'Union européenne des 15, même si l'on évalue actuellement à environ 7 % le nombre de travailleurs qui sont pauvres dans les 25 pays membres.

Reste à savoir quelles sont les solutions retenues par les gouvernements pour lutter contre ce problème. On constate ainsi que les États n'ont pas, le plus souvent, mis en place de politiques visant directement la pauvreté laborieuse. Ainsi, les mesures susceptibles d'avoir un impact ciblent davantage le foyer par le biais de prestations sociales destinées à remplacer ou à compléter le revenu total du ménage (allocations chômage, revenu minimum garanti...). Dès lors, c'est indirectement qu'elles auront des répercussions sur la situation du travailleur dans la mesure où il bénéficiera des aides apportées à son foyer lui permettant ainsi d'échapper à la pauvreté.

Les mesures de régulation du marché du travail comme les règles de protection de l'emploi, peuvent également avoir un effet sur la situation du travailleur pauvre, mais le lien n'est pas évident. Pourtant, on peut considérer que l'instauration d'un revenu minimum contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Enfin les politiques fiscales, comme la diminution des taxations pour les travailleurs à bas salaires et les crédits d'impôts, peuvent également avoir un impact sur le nombre de travailleurs pauvres, qui reste à déterminer. En bref, quelles que soient les politiques conduites, elles ont une ampleur et des conséquences différentes selon les pays. Pourtant, elles ne parviennent pas, en général, à une diminution satisfaisante du nombre de travailleurs pauvres.

Il n'en demeure pas moins que la lutte contre la pauvreté laborieuse s'inscrit dans la nécessité plus vaste de lutter contre le chômage, d'améliorer la qualité des emplois tout en assurant un bon niveau de cohésion sociale et une productivité satisfaisante. Cela représente un des défis majeurs que doivent impérativement relever les États de l'Union. ■

XXX^e RENCONTRE IPSE À LONDRES

Les 4 et 5 juillet derniers s'est tenue à Londres la XXX^e Rencontre Iperse. La synthèse qui suit donne un aperçu des travaux qui ont été menés et a fait l'objet d'un article détaillé dans Agence Europe du 26 juillet 2005. Les actes sont parus sur le site de l'Ipse et peuvent être envoyés sur demande.

PROTECTION SOCIALE EUROPÉENNE : LES RÉFORMES ONT-ELLES UN SENS ?

L'efficacité des réformes de la protection sociale : attentes, résultats actuels et devenir : c'était le thème dont l'Ipse proposait de débattre dans sa XXX^e Rencontre. L'un des objectifs était d'affirmer l'importance du dialogue et des échanges dans une Europe dont la diversité culturelle, politique, économique et sociale ne saurait se réduire à de trop simples rivalités. Il s'agissait avant tout de permettre une vue lucide des facteurs conduisant à ces réformes et leur utilisation, d'en dégager, dans le domaine de la santé et des pensions, l'évolution prévisible et d'apporter à ces réflexions l'éclairage des valeurs humaines et européennes.

Les allocutions de bienvenue prononcées, Alain Chenot, président de l'Ipse, Jonathan Mogford, directeur des Affaires Européennes au Ministère de la Santé, et Ian Barber, directeur de la Représentation de la Commission européenne à Londres, ont ancré les bases du débat dans l'actualité européenne, le premier évoquant l'écart entre les grands objectifs fixés par le Conseil européen et la difficile mise en place dans les États Membres, le second évoquant les mesures prises par le gouvernement britannique pour sauvegarder le système de protection sociale, notamment l'augmentation du budget de la santé qui devrait atteindre 9,4% du PIB. Dans ce domaine, la dernière réforme a renforcé le partenariat public-privé et l'on peut observer la montée du secteur d'assurances privées qui compte trois fois plus d'assurés qu'en 1971.

Malgré certains résultats positifs déjà enregistrés, cette réforme et les autres participent-elles à réduire l'inégalité ? Sont-elles porteuses de progrès social ?

interroge Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse.

Afin de répondre à ces questions, il faut d'abord examiner les raisons qui ont conduit aux réformes de la protection sociale en Europe. **Si le mouvement est général, c'est qu'il doit y avoir de bonnes raisons. Quelles sont-elles et y en a-t-il d'autres ?**

Pierre Volovitch, chercheur à l'Ires, en discerne trois : le vieillissement, les difficultés de financement, la volonté de responsabiliser les personnes couvertes. Tout d'abord, la démographie, qui elle-même n'est pas réformable, dit que la réforme est nécessaire, sans dire dans quel sens elle doit aller. Ensuite, si l'on refuse d'augmenter les dépenses collectives, on n'a pas mené de débat sur leur mesure ou sur les besoins qu'elles couvrent. Enfin, la responsabilisation des personnes prend la forme d'une incitation au recours à l'épargne, individuelle ou renforcée par l'entreprise, et favorisée par des incitations fiscales, donc des dépenses collectives. Autre paradoxe, les politiques macro économiques de fort taux d'intérêt réels, qui encouragent l'épargne individuelle, s'accompagnent d'un taux de l'emploi plus faible et d'une diminution de la part des salaires dans la richesse nationale, réduisant ainsi les bases du financement de la protection sociale collective. Faut-il pérenniser cette politique ? Reste qu'une raison annoncée peut en cacher une autre et qu'il faut se poser les bonnes questions.

Gabrielle Clotuche, conseiller expert auprès de la CES, invite à replacer le mouvement des réformes en Europe dans un contexte international et observe l'évolution de la protection sociale sur la scène européenne. Là, comme dans tous les États membres, les politiques de protection sociale et les politiques

économiques ont toujours été confrontées. Mais alors que les premières émettent des orientations, les secondes produisent des décisions. Néanmoins, la protection sociale se trouve, depuis l'élaboration de la Stratégie de Lisbonne, en 2000, dotée d'outils tels que la méthode ouverte de coordination (MOC), qui influencent les réformes dans les États membres.

Cette stratégie, dont il vient d'être tiré un premier bilan à mi-parcours, serait infléchie vers des objectifs de croissance économique et d'éventuelles créations d'emplois.

Pour le TUC, représenté par Richard Exell le facteur majeur du succès des réformes et du maintien de la protection sociale, notamment la réduction de la pauvreté et du nombre d'enfants pauvres, réside dans l'élévation du taux d'activité. Les politiques du gouvernement devraient s'attacher à faciliter le travail rémunéré des personnes handicapées ou des travailleurs âgés.

Quelles que soient les méthodes préconisées, l'important, pour Alasdair Murray, directeur adjoint du Centre de Réforme Européen, est de revenir aux valeurs essentielles que partagent les Européens et qui ne sont pas uniquement économiques (justice, qualité de vie). Ces valeurs comprennent l'accès universel aux soins de santé.

C'est à l'aune de ces valeurs que pourraient être évaluées les réformes de la protection sociale, et plutôt qu'une évaluation, il faut mener une observation des réalisations d'une part et de questionnements sur leur devenir d'autre part.

En matière de santé tout d'abord, Jean Lhernoud, maître de conférence à l'université d'Orléans, tente de préciser la place de l'action européenne transnationale dans le processus de réforme de

la couverture santé. Il observe rigoureusement les outils juridiques et conventionnels ainsi que les actions entreprises, relevant les avancées et les obstacles. Il ouvre le débat sur les questions structurelles, notamment : **Quelle place pour les organismes de protection complémentaire dans l'internationalisation des soins ?**

Jean Hermesse, secrétaire national de l'AIM, observe les tendances, les défis et les perspectives dans le domaine de la santé et pose ses critères d'évaluation en termes d'accès aux soins, en termes de santé et d'efficacité des soins, de maîtrise des dépenses, d'organisation efficace des soins. Il rappelle au passage l'écart entre les dépenses totales de santé et les dépenses de protection sociale, le lien relatif entre l'espérance de vie et les dépenses de santé et indique les paradoxes qui sous-tendent les politiques de santé, notamment en matière de prévention. Pour lui, l'assurance maladie privée ne joue pas de rôle efficace dans la maîtrise des dépenses de santé, car aucun assureur privé n'investit dans l'efficience et tous soignent les gens en bonne santé dans un marché de soins qui devient plus important que les malades.

Quant au rôle des organismes de protection complémentaire, Bill Mac Pate, de la Mutualité Benenden Health care, en présente un exemple concret, une activité croissante, complétant, sans la dupliquer, la couverture du NHS, et reposant sur des valeurs mutualistes et solidaires.

Peut-on rapprocher les évolutions observées dans le domaine de la santé de celles que présente le domaine des pensions ?

En ouvrant le débat, Otto Kaufmann, chercheur au Max-Planck-Institut Sozialrecht, précise la définition du terme pension qui s'applique à toutes les prestations vieillesse, du régime de base au système de pension privé, à la retraite complémentaire, sur-complémentaire, et, pour certains pays, à l'invalidité. Il relève certains facteurs, internes, tels que l'évolution démographique, l'emploi, les choix politiques et les facteurs externes que sont les contraintes supranationales.

Cependant il n'est pas facile d'évaluer les résultats des réformes, car il n'existe pas d'informations globales sur les régimes complémentaires, affirme Sylvie Hennion-Moreau, professeur de droit social et directrice de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe de Rennes I. Or ces régimes sont caractérisés par une grande diversité et si, sur la scène européenne, les outils communs (MOC, Forum des pensions) tentent de garantir des



règles minimum, les normes sociales sont occultées par les critères économiques. La directive 2003-41 sur l'activité et la surveillance des activités des institutions de retraite tarde à être transposée, peut-être à cause de l'indécision concernant le projet de directive sur les services, dite directive Bolkestein. En l'état actuel, les pensions sont appelées à devenir un pur produit financier si les partenaires sociaux ne manifestent pas leur vœu dans la mise en place et le contrôle des réformes ou des directives.

Au plan national, la Pensions Commission britannique, l'équivalent du COR en France, produira avant la fin 2005 son rapport final, annoncent David Yeandle, directeur adjoint de la politique Emploi de l'EEF, et Bryn Davies, consultant de l'Union Pension Services Ltd. Le premier affirme que trois quarts des employeurs du secteur manufacturier soutiennent l'idée de contributions obligatoires plus élevées. C'est aussi la position des syndicats représentant les salariés qui préconisent une hausse du niveau des pensions de base.

Là, comme partout ailleurs en Europe, s'observe le développement du complémentaire. Cela encourage-t-il une nouvelle solidarité ou une individualisation des systèmes ? La confiance nécessaire à la pérennisation de ces systèmes se trouvera-t-elle renforcée ?

La protection sociale complémentaires s'est construite, pour l'essentiel, en réponse à des besoins sociaux non couverts, ou insuffisamment, par les régimes de base de sécurité sociale ou d'assurance sociale. À partir du prisme mutualiste et en se focalisant sur la santé, Dominique Boucher présente les rôles, capacités et mode de gestion de la couverture complémentaire dans les États de l'Union. Ont été particulièrement développés les

prestations adossées aux systèmes d'assurance sociale et les réseaux de soins « dupicateurs » des systèmes nationaux de santé organisés dans le cadre de la sécurité sociale.

Stephen Withers, au titre de la Bupa, premier assureur non lucratif britannique, illustre cette dernière activité. Les réponses apportées par la Bupa, dans un cadre international, tendent à offrir un cadre solidaire à une individualisation de la couverture sociale, tout en préservant la démocratie inhérente à l'économie sociale.

Au titre des Mutualités portugaises, Mariana Reto expose un ensemble de bonnes pratiques, notamment en inscrivant des demandes sociales de la jeunesse dans le long terme. Pratiques essentiellement basées sur une politique de proximité et un sens civique développé.

Jörn Janssen, professeur à l'université de Dortmund, et animateur d'un réseau universitaire expert dans le dialogue social des branches du BTP, s'interroge sur les risques que représente la chute de la solidarité du fait d'un complémentaire se développant au détriment des régimes de base. Toutefois, il a jugé nécessaires des réponses issues de la protection sociale complémentaire en cas de carence de l'assurance sociale.

Où sont les repères, où se trouvent les garanties ?

Ces repères ont changé, explique Robert Castel, sociologue, directeur d'étude à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Nous sommes sortis du capitalisme industriel où s'était instauré un compromis satisfaisant l'intérêt de l'entreprise et la protection des travailleurs. Nous sommes entrés dans une phase de globalisation dans laquelle les nouvelles règles du jeu prennent à contre-pied les systèmes de conventions collectives et demandent aux travailleurs de se mobiliser et de

prendre des risques. Le compromis disparaît et les réformes prennent un sens différent. Face au réformisme libéral qui détruit l'édifice de la régulation collective, il convient de redéployer le droit et l'État social dans un contexte actuel caractérisé par une situation plus mobile. Comment ? Il est possible par exemple de sécuriser l'emploi. La protection sociale était attachée au statut de l'emploi qui n'est plus aujourd'hui un support suffisant. D'où l'idée de transférer la protection du statut de l'emploi à la personne du travailleur. Il faut doter le travailleur mobile d'un statut. Des droits de tirage d'Alain Supiot au marché transitionnel de Bernard Gazier, les idées ont fait leur chemin.

Pour répondre à la qualité sociale, il faut insérer une référence forte au droit, car le droit est la condition de la **sécurité sociale minimale garantie** : minimum de ressources et de droits nécessaire pour être semblable aux autres, droit à la santé, au logement, aux prestations retraite, à l'éducation, à la formation continue. Ce droit créerait un lien d'interdépendance et non de dépendance.

Mais comment conceptualiser cette idée dans la situation européenne ?

La Charte européenne des droits fondamentaux, incluse dans le Traité instituant une Constitution pour l'Europe, propose un socle de garanties minimum et Linda Clarke, de l'Université de Westminster, se demande s'il apporte une amélioration de la protection sociale à travers des exemples concrets, tel celui de la construction en Grande Bretagne. Sa conclusion est que l'impact de la Charte serait limité, car le cadre légal est encore flou.

Il est normal, déclare Philippe Herzog, président de Confrontations, que **la Charte ne propose pas d'application directe. Elle ne dispense pas des actions et des politiques sociales.** Mais les récents rejets du projet de Traité constitutionnel rendent les choses plus difficiles.

Nous devons relancer une action européenne en élevant le débat autour des questions suivantes :
- la Charte des droits fondamentaux : il faut approfondir le travail sur les valeurs : le droit est une œuvre humaine qui ne peut s'interpréter et faire force sans un

travail sur les valeurs qui ont fondé nos sociétés et sont aujourd'hui mises à mal. De nouveaux droits fondant de nouveaux principes peinent aujourd'hui à se préciser dans un contexte de tension opposant économique et social. Il reste que « c'est en répondant aux besoins matériels des autres que l'on élève sa propre spiritualité ». Les idées de liberté, d'accès de tous à la protection sociale, à la culture sont condition de la liberté de chacun.

- Sur la question du social, il faut investir davantage sur le front économique afin de construire un capitalisme européen sur le marché mondial. Cependant la régulation du marché est freinée par la carence en infrastructure. À ce titre, le débat sur le budget est emblématique. Il doit permettre de clarifier ce que l'on veut faire ensemble.

Il est important d'avoir un socle commun de protection sociale, mais il faut lui ajouter l'apport de l'Europe, notamment dans la gestion de la mobilité. La flexisécurité doit se gérer dans un contexte transnational.

- Pour la garantir la qualité de la protection sociale, il faut relancer la réflexion sur la gouvernance et revisiter les responsabilités dans l'Union. Une interaction est nécessaire entre les parlements nationaux et l'Europe. La démocratie participative représente l'avenir et fait appel à la responsabilité de la société civile.

Les dernières interventions revenant sur les valeurs et les projets européens que les réformes ne sauraient occulter, les exposés de la XXX^e Rencontre de l'Ipse, complémentaires et parfois contradictoires, ont proposé à chacun de se défaire des courtes vues, reconnaît Philippe Pochet, directeur de l'Observatoire Social Européen. Pour appréhender le sens des réformes, il faut reprendre de longues histoires. Il faut parler un langage commun qui est encore en construction. Il a été question des contraintes objectives et des raisons cachées et de l'importance de l'articulation de ces contraintes. Mais qui pense aux contraintes pense aux opportunités, aux alternatives. Ces dernières sont plus difficiles à cerner, car la subtilité

des zones grises entre le pur public et le pur privé complique le choix.

Reste qu'un changement social massif doit faire fonctionner une nouvelle économie entre convergence idéologique et diversité institutionnelle. L'Europe est alternativement considérée comme une contrainte et une opportunité. Il faut réfléchir à l'interaction de ces deux niveaux et admettre aussi qu'il n'est pas possible de résoudre les questions sociales à budget constant. Y a-t-il un agenda caché des réformes élaborées en Europe ? Dans le domaine des soins de santé, vont s'accroître la concurrence et la décentralisation. Mais l'exemple des États-Unis en apporte un constat d'échec. De même dans le domaine des pensions, on observe la place croissante accordée au privé.

La réforme serait-elle une valeur en soi ? Pour lui donner un sens, conclut Philippe Pochet, il faut que se recomposent les acteurs qui ont donné du sens aux valeurs dans un monde qui a changé.



XXXTH IPSE MEETING IN LONDON



Last July 4th and 5th Ipse held its XXXth Meeting in London. The summary below gives a general view of the debates and was the object of a detailed article published by Agence Europe July 26th. The proceedings can be read on Ipse's website and can be sent on request.

EUROPEAN SOCIAL PROTECTION: DO THE REFORMS MAKE SENSE?

Efficiency of social welfare reforms: expectations, current results and future. This was the topic Ipse addressed at its XXXth Meeting, which took place in London on July 4 and 5. One of the goals was asserting the importance of dialogue and exchange in a Europe whose cultural, political, economic, and social diversity may not be boiled down to simple rivalry. Above all, the Meeting was intended to shed light on the factors that led to these reforms and their application, to chart their foreseeable development in the fields of health-care and pensions, and to infuse these reflections with universal and European values.

The event's opening speeches, delivered by Alain Chenot, President of Ipse, Jonathan Mogford, Head of European Affairs, Department of Health, and Ian Barber, Acting Head of the EC Representation in the UK, firmly tethered the discussion to European current events: Mr. Chenot described the chasm between the European Council's sweeping objectives and their thorny application within the Member States, while Mr. Mogford spoke of measures taken by the British government to safeguard the social protection system, in particular an increase in the health budget that is expected to reach 9.4% of the GDP. The last health reform strengthened public-private partnerships; since 1971, the number of people covered by private insurance has multiplied threefold.

Despite certain positive results that have already been observed, asked Dominique Boucher, Ipse's General Delegate, will this and other reforms help reduce inequality? Do they promote social progress?

In order to answer these questions, we must first examine the path to social protection reform in Europe. If

the movement is so generalized, it must be founded on good reasons. What are these reasons and are there any others?

Pierre Volovitch, a researcher at IRES, pointed to three: aging, financing problems, and the push to hold insured individuals accountable. First, demography, an immutable factor, necessitates reform without prescribing its nature and contours. Then, if an increase in collective expenditures is refused, no debate has taken place on their scope and the needs they cover. Finally, accountability translates into an incitement to save, either individually or through businesses, which is encouraged by tax incentives, i.e., collective expenditures. Just as paradoxically, macroeconomic policies with high real interest rates, which promote individual saving, bring about a higher unemployment rate and a drop in employee contributions to national wealth, thereby stemming funding for collective social protection. Should such policies become the norm? **The fact remains that a hidden motive may underlie any proclaimed reason: it is important to ask the right questions.**

Gabrielle Clotuche, an advisor to the European Trade Union Confederation, asked us to place the reform movement in Europe within an international context and examined the development of European social protection. In each and every Member State, social protection policies, which provide guidance, and economic policies, which produce decisions, have always met head-on. Still, beginning with the Lisbon Strategy in 2000, social protection has been equipped with mechanisms, such as the Open Method of Coordination (OMC), that shape reform in the Member States. The Lisbon Strategy, moreover, which recently underwent a midterm assessment, could be better aimed at economic growth and job creation.

For the Trade Union Congress, represented by Richard Exell, it is the increased participation rate that largely accounts for the reforms' success and the preservation of social protection, in particular reduced poverty and a decline in the number of children living in poverty. Government policy should foster paid employment for the handicapped and the elderly.

Whatever methods are used, argued Alasdair Murray, Deputy Director of the Center for European Reform, the important thing is returning to the fundamental values that Europeans share and that are not merely economic (justice, quality of life, etc.). These values include universal access to healthcare.

Social protection reform may be evaluated in light of these values; beyond that, both accomplishments to date and questions regarding their future must be scrutinized.

Jean Lhernoud, professor at the University of Orléans, considered the role of transnational European action in the process of health coverage reform. He rigorously examined legal and treaty-based avenues as well as the involvement of businesses, outlining the various advances and obstacles. He opened the floor for structural questions, particularly with regard to the place of complementary protection bodies in the internationalization of healthcare.

Jean Hermesse, the National Secretary of AIM, looked into the trends, challenges, and prospects of the health field, putting forth criteria for evaluating access to care and the efficiency and organization of treatment, as well as expense control. He investigated the disparity between total healthcare spending and social protection spending, the relative link between life expectancy and healthcare spending, and the paradoxes that underlie healthcare policy, especially



when it comes to prevention. In his opinion, private health insurance is not an effective means for curbing healthcare spending because private insurers do not invest in efficiency and provide treatment for healthy people in a market that is eclipsing the needs of the sick.

Bill MacPate presented a concrete example of the role of complementary protection bodies: his growing benefit society, Benenden Healthcare, complements without duplicating NHS coverage while espousing the values of mutual protection and solidarity.

How do the trends we have observed in healthcare compare with the area of pensions?

Otto Kaufmann, a researcher at the Max-Planck-Institute Sozialrecht, offered a definition of the word pension, which applies to all services for the elderly from the basic plan to the private pension system to complementary and supplementary retirement options to, in some countries at least, disability. He underscored the significance of domestic factors such as demographic growth, employment, and political choices, along with external factors linked to supranational restrictions.

It is no easy task, however, to assess the outcome of these reforms, explained Sylvie Hennion-Moreau, professor of social welfare law and Director of the Institut de l'Ouest: Droit et Europe (IODE) at Rennes I University, because general information on complementary plans is not available. These plans vary widely; moreover, although shared structures and protocol like

the OMC and the Pensions Forum are intended to guarantee a minimum of regulation at the European level, social welfare standards are obscured by economic conditions. The transposition of directive 2003/41/EC on the activities and supervision of institutions for occupational retirement provision has been a long time coming, perhaps due to the indecision surrounding the so-called Bolkestein Directive on services in the internal market. As things now stand, pensions will become a pure financial product if the social partners do not lend their perspectives to the setup and supervision of reforms and directives.

At the national level, the British Pensions Commission (the equivalent of the Conseil d'Orientation des Retraites in France) will issue its final report before the end of 2005, according to David Yeandle, Deputy Director of employment policy for EEF, and Bryn Davies, a consultant with Union Pension Services Ltd. Mr. Yeandle observed that three quarters of employees in the manufacturing sector support the idea of an increase in compulsory contributions. This position is also held by unions that represent employees in favor of more substantial basic pensions.

In the UK and throughout the rest of Europe, complementary insurance is blossoming. Does this imply a new brand of solidarity or the individualization of our various systems? Will the support required for the permanent establishment of these solutions deepen?

Complementary social protec-

tion came into being in response to needs that basic social security systems either ignored or inadequately covered. Starting with the notion of mutual insurance and focusing on healthcare, Dominique Boucher discussed the role, capacities, and management methods of complementary coverage in the Member States. He paid particular attention to benefits built onto social insurance systems and networks that "duplicate" national healthcare schemes functioning within the framework of social security.

Speaking on behalf of BUPA, the UK's top not-for-profit insurer, Stephen Withers provided an example of this setup. Working in an international framework, BUPA offers a solidarity-based solution to the individualization of insurance coverage while preserving the inherently democratic nature of the social economy.

Representing Portuguese mutual benefit insurance, Mariana Reto introduced a number of good practices, placing emphasis on the long-term social welfare needs of young people. These practices are grounded essentially in proximity and a mature sense of civic responsibility.

Jörn Janssen, a professor at the University of Dortmund and the driving force behind a university network that specializes in social dialogue within the building and construction sector, examined the risks associated with the decline of solidarity due to a growing complementary system that threatens basic coverage. He nonetheless argued that complementary social protection solutions are necessary in case of social insurance deficiencies.

Where can we find our points of reference, our guarantees?

The points of references have changed, explained Robert Castel, sociologist and director of studies at the Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. We have come out of industrial capitalism, which



featured a compromise that met business needs while providing employee protection. We have entered a globalization phase in which the new rules of the game undercut collective agreements and compel employees to mobilize and take risks. To address the liberal reforms which are chipping away at collective regulation, law and the social welfare state must be re-deployed in a current context characterized by enhanced mobility. How? One possibility is securing employment. Social protection has historically been attached to employment status, a factor that has grown insufficient – hence the idea to transfer protection from employment status to the worker's person. The mobile worker must be granted status. Proposed solutions have been diverse and numerous, ranging from Alain Supiot's drawing rights to Bernard Gazier's transitional market.

Legal rights must play a central role in order to ensure the quality of the social welfare system, because rights are a precondition for **guaranteed minimum social security**: a minimum of resources and rights needed to **be comparable to others**, the right to health, housing, retirement benefits, education, and lifelong learning. These rights would establish a bond of interdependence rather than of dependence.

But how can we conceptualize this notion in the context of Europe?

The European Charter of Fundamental Rights, part of the proposed Constitution, offers a basic set of minimum guarantees. Linda Clarke of the University of Westminster asked whether this amounts to an improvement of the social protection system, using concrete example such as construction in Great Britain. She concluded that the Charter's impact would be limited because the legal framework remains hazy.

Philippe Herzog, President of Confrontations, maintained that it is normal that **the Charter offers no direct application. It does not prescribe social actions and policies.** But the recent rejections of the Constitution have complicated matters.

We must restart European efforts by sparking debate on the following issues:

- As concerns the Charter of Fundamental Rights, more significant emphasis must be placed on values. Rights are a human invention that may not be interpreted or exert influence without invoking the values that founded our societies and that are now threatened. New rights establishing new principles are now striving to define themselves in a context of tension between economics and social welfare. Yet it is by meeting the material needs of others that we may enhance our own spirituality. Liberty and universal access to social protection and culture are conditions of freedom for all.

- To address the question of social welfare, more must be invested on the economic front to build European capitalism on the worldwide market. However, market regulation is curtailed by infrastructure deficiencies. The budget debate illustrates this very issue. It should help to clarify what we hope to accomplish together.

- A common social protection foundation is important, but it must also include Europe's contribution, particularly in mobility management. Flexisecurity must operate within a transnational context.

- Ensuring the quality of social protection requires a new assessment of leadership and the delegation of responsibility in the European Union. Interaction is essential between national parliaments and Europe. Participative democracy is the future and it calls for the responsibility of civil society.

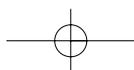
The last speeches focused on European values and projects, which reform measures have not obscured from sight. In this spirit, maintained Philippe Pochet, Director of the Observatoire Social Européen, the complementary and sometimes contradictory presentations of Ipse's XXXth Meeting asked us to replace our nearsightedness with long-term perspectives in order to understand the reforms. We must speak a common language that is still taking shape.

We examined objective constraints, underlying reasons, and the importance of how we express these constraints. But constraints go hand in hand with opportunities, with alternatives. Alternatives are harder to make out because the subtle nature of the grey zones between the purely public and the purely private domains complicates our choices.

The fact remains that massive social change must enable a new economy between ideological convergence and institutional diversity. Europe is alternatively considered a constraint and an opportunity. We must reflect upon the interaction of these two levels and recognize that social questions may not be resolved with an unchanging budget.

Is there a hidden agenda behind Europe's reforms? Competition and decentralization are sweeping the field of healthcare, but the example of the United States illuminates the drawbacks of this trend. With pensions, too, we are observing the private sector's growing role.

Is reform a value in itself? To give it a sense, Philippe Pochet concluded, the players who gave meaning to our values in a changing world must come together once again. ■



L'IPSE FORME ET INFORME : VISITE D'ÉTUDE À BRUXELLES LES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2005

Pour répondre à sa vocation d'information et de formation, l'Ipse dispose d'intervenants de grande qualité nous permettant l'accès à un éclairage privilégié. Ce sont souvent ceux qui préparent les directives ou ceux qui font le dialogue social européen que nous rencontrons lors de nos visites d'études à Bruxelles.

Ainsi, dans le contexte difficile que connaît aujourd'hui la construction européenne et particulièrement l'Europe sociale, nous a-t-il semblé important de vous proposer de faire le point ensemble sur les réalités d'une « Europe en panne » et des perspectives d'évolution positive.

Bien sûr nous accordons une place privilégiée à la protection sociale et au dialogue social.

Pour cette année 2005, une visite d'étude vous est proposée les 14 et 15 décembre. Nous vous convions à y inscrire aussi les personnes de votre choix.

L'EUROPE EN PANNE ? COMPRENDRE ET DÉBATTRE POUR POURSUIVRE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Les remous causés par la ratification du Traité constitutionnel européen, les débats qui précèdent et suivent les votes de chaque pays membre, les refus français et néerlandais, les hésitations anglaise et polonaise, les nombreuses ratifica-

tions sont autant de raisons de s'interroger sur l'Union européenne et son fonctionnement.

En effet, la méconnaissance du processus communautaire, la complexité qui entoure la prise de décision européenne rendent

parfois malaisée l'évaluation des politiques menées de Bruxelles. S'ajoute à cela la part, non plus seulement croissante mais déjà essentielle et de toute façon incontournable des directives communautaires dans notre législation.



Bruxelles

La protection sociale française connaît bien des mutations, liées entre autres à la réglementation européenne, mais elle n'est pas seule, puisque vingt-quatre autres pays vivent aussi sous ces mêmes règles. Des directives assurances, de la future directive service, des normes IFRS, de la notion d'intérêt général, de l'interprétation du principe de libre-concurrence et de son champ d'application par la CJCE, du dialogue social européen dépend l'avenir de nos

métiers et de nos valeurs basées sur la solidarité et l'aspect non lucratif de la protection sociale des individus. C'est pourquoi l'Ipse, dans le cadre de ses missions de formation et d'ouverture européenne, propose aux administrateurs et aux gestionnaires de ses adhérents des visites de formation et d'information à Bruxelles, afin d'aller à la rencontre des acteurs européens aussi bien institutionnels tels la Commission et le Parlement, qu'issus de la société civi-

le comme le Comité Economique et Social Européen et la Confédération Européenne des Syndicats.

L'objectif est de mieux appréhender la réalité du fonctionnement communautaire, de comprendre quel poids nous pouvons avoir dans un système qui passe par la négociation et le compromis, et qui nécessite donc de faire entendre sa voix pour défendre ses valeurs. ■



ACTUALITÉS DE LA SECTION « EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES, CITOYENNETÉ » DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Pas moins de cinq projets d'avis sont prévus à l'ordre du jour de la réunion du 5 septembre à laquelle l'Ipse a été invité à participer. Les sujets traités sont très divers, l'obésité en Europe, la pauvreté des femmes, la création d'un Institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes, la sécurité sociale des employés et travailleurs indépendants.

C'est ce dernier projet d'avis sur la « Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement n°1408/71 du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté et le règlement n°574/72 du Conseil fixant les modalités d'application du règlement n°1408/71 » dont l'Ipse rendra compte plus particulièrement.

La proposition concerne essentiellement la mise à jour des règlements 1408/71 et 574/72 compte tenu des modifications apportées à la législa-

tion des États membres et des différents arrêts de la Cour de Justice. La principale modification introduite dans le cadre des efforts de coordination des systèmes de sécurité sociale des États membres provient du règlement n°883/2004 du Parlement européen et du Conseil, qui, après 6 ans de négociations au sein des institutions de l'Union, a été approuvé et publié au Journal officiel de l'Union. Ce dernier règlement entraîne une simplification et une modernisation de la coordination des régimes de sécurité sociale.

Le Comité fait observer que la procédure de codécision dont relève ce règlement, peut impliquer, de par sa durée, d'importants changements dans le contenu des propositions, et il est donc important que le CESE participe et exprime son opinion en temps réel.

D'une façon générale, le Comité accueille favorablement la proposition de règlement car il est conscient de la nécessité de simplifier et d'améliorer le texte des règlements 1408/71 et 574/72 afin de favoriser la libre circulation des citoyens dans

l'Union, mais il estime nécessaire de rédiger rapidement un avis d'initiative sur le règlement 883/2004, dont il juge l'entrée en vigueur encore plus bénéfique mais sur lequel il n'a pu exprimer son opinion quant au document final. Le Comité invite enfin la Commission à accélérer l'élaboration d'une proposition du règlement d'application.

Ainsi le Comité, représentant la société civile organisée, réaffirme fortement son rôle consultatif et sa volonté d'être entendu par les institutions, quelle que soit la procédure normative.

Le projet d'avis a été adopté à l'unanimité, aucun amendement n'avait été déposé. ■

RÉPONSE DE L'IPSE AU LIVRE VERT DE LA COMMISSION : "FACE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES, UNE NOUVELLE SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS "

L'Ipse, consulté par la Commission européenne en sa qualité d'organisme de la société civile actif à l'échelle européenne, a élaboré une réponse au Livre vert portant sur la démographie, dans le cadre d'un groupe de travail. Nous avons orienté notre réponse en fonction de nos métiers et de nos activités.

Nous publions ci-dessous notre conclusion, et vous pouvez lire la totalité de notre contribution sur notre site Internet euroipse.org.

Quel rôle pour l'Europe ?

L'Ipse soutient l'idée de promotion des échanges de bonnes pratiques sur les réponses apportées au changement démographique.

Le Fonds social européen est l'instrument privilégié pour accompagner ces changements, encore faut-il qu'il soit doté de moyens adéquats.

Le respect de l'Agenda social concourt à la coordination des politiques de l'emploi et de la protection sociale. Le dialogue social doit contribuer à une meilleure gestion des changements démographiques, en renforçant son rôle vis à vis de la nouvelle organisation du travail, l'égalité profession-

nelle entre les femmes et les hommes, et en réalisant des accords sur le maintien des droits pour les périodes de maternité et les congés parentaux.

Enfin, il nous apparaît essentiel de souligner la solidarité restreinte envisagée par ce Livre vert : en effet, il préconise une nouvelle solidarité entre générations pour faire face aux changements démographiques. Or, la solidarité n'est pas seulement une relation inter-générationnelle, loin s'en faut : elle est synonyme de transferts entre ceux qui peuvent le plus et ceux qui peuvent le moins ; transferts financiers le plus souvent, pour rééquilibrer les inégalités de

richesse, de santé, de capacité à travailler. Aujourd'hui, l'effort solidaire qui doit être fait entre les individus pour faire face aux changements démographiques ne suffit pas : les améliorations en terme d'emploi et de protection sociale détaillées dans ce Livre vert nécessitent l'effort de solidarité de tous et particulièrement de « ceux qui peuvent le plus », ce qui signifie que les entreprises et les marchés investissent une part de leur profit en tant qu'investissement consacré à des politiques de l'emploi, et participent ainsi à une solidarité plus globale. ■

GREEN PAPER : CONFRONTING DEMOGRAPHIC CHANGE : A NEW SOLIDARITY BETWEEN THE GENERATIONS

Ipse, consulted by the European Commission as an active member of the European civil society, has elaborated within a workgroup a contribution answering the form added to the Green Paper on demographic change. Our answer is related to our professions, to social welfare.

We hereafter publish our conclusion, and you may read the whole contribution on our website euroipse.org.

which role for the European Union?

Ipse supports benchmarking on answers given about demographic change.

The European social fund is the dedicated tool to go with these changes, still, it needs to get adequate means to do so.

Observing the Social Agenda contributes to the coordination of employment and social welfare policies. Social dialogue must contribute to a better demographic change management, through a strengthened part devoted to the new organisation of work,

equal opportunities for women and men in the field of employment, and also through agreements maintaining benefits during pregnancies and parental leaves.

Eventually, we want to emphasize the fact that the Green paper only considers a limited solidarity . Actually, it pleads for a new solidarity between the generations to face demographic change, whereas solidarity is far from being only an intergenerational relationship; it means transfers between those who can do the most and those who can do the least. Financial transfers most of the

time, aim at balancing wealth, health and working capacity's inequalities. Today, the solidarity effort that must be shared between individuals to face demographic change is not enough: improvements regarding employment and social welfare examined in this Green paper require solidarity from all and particularly from "those who can the most", which means that firms and markets must spend a part of their profits for employment policies, and this way play a part in a more global solidarity. ■

CENTRES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN ITALIE : DANS LA RÉFLEXION ET DANS L'ACTION

Dans la plupart des États de l'Union européenne, la recherche en sciences sociales soutenue par les organisations citoyennes ou syndicales met en œuvre des réseaux d'experts et d'universitaires dont la qualité des travaux non seulement aide à la décision et au positionnement des acteurs sociaux, mais enrichit aussi la réflexion des politiques et de l'ensemble des citoyens. Dans les débats qu'il organise, dans les études qu'il conduit, l'Ipse coordonne souvent ses efforts avec les instituts de recherches des partenaires sociaux européens. Ce fut récemment le cas en Italie, où nous avons rencontré les organismes présentés ici de façon non exhaustive, ce sera encore le cas dans l'avenir dans le cadre d'une étude que l'Ipse poursuit sur le thème de l'évolution des formes de travail et du droit social en Europe.

IRES **L'Ires (Istituto di Ricerca Economica e Sociale)**

Le président et le directeur de l'Ires sont nommés par l'assemblée générale composée de représentants de syndicats. Actuellement, le président est un expert syndicaliste, Agustino Megale, et la directrice un chercheur économiste.

Créé en 1979 l'Ires compte aujourd'hui 25 personnes (dont 17 chercheurs) employées de façon permanente. Les chercheurs permanents sont des sociologues, des juristes et des économistes, travaillant exclusivement pour l'IRES, avec des collaborations avec les universités. Les collaborations internationales passent en général par la participation à des programmes de l'Union Européenne.

Cinq équipes de recherche : marché du travail, protection sociale, relations du travail, développement local, environnement. L'Ires a aussi des observatoires de la négociation collective, des formes atypiques d'emploi, de l'immigration, de la résorption

du travail clandestin (emersione). L'Ires est financé pour moitié par la confédération CGIL et pour moitié par des contrats de recherche avec des institutions publiques (L'IREs ne travaille pas avec des institutions privées). Les contrats de recherche de l'Union Européenne sont une source régulière de financement.



Le Cesos (Centro di Studi Economici Sociali e Sindacali) est un centre de recherche fondé en 1980 par la CISL chargé, avec le soutien d'experts italiens et étrangers, de la coordination et la promotion d'études théoriques et empiriques sur les relations industrielles, les problèmes sociaux et politiques des actions syndicales, les transformations des profils professionnels et leurs causes, la formation continue et professionnelle ainsi que l'histoire du mouvement ouvrier. En plus de ces initiatives de recherche, le Cesos propose des séminaires pour deux cercles universitaires et des dirigeants de syndicats, et coordonne un nombre important de travaux de publication. Le Centre dirige l'Observatory on Collective bargaining [ou l'Observatoire des conventions collectives de travail] qui analyse et étudie les conventions nationales et décentralisées depuis maintenant 20 ans.

En coopération avec la Fondazione Regionale Pietro Seveso et Ires Lombardie, le Cesos a formé le «EIRO-Italia Consortium», le correspondant italien de EIRO (European Industrial Relations Observatory ou Observatoire européen des relations industrielles), une institution de l'Union Européenne dirigée par la Fondation de Dublin. Associé à d'autres structures de la CISL, Cesos a encouragé et coordonné

l'Observatory on Social Policies [ou observatoire des politiques sociales]. Le but de l'Observatoire est d'étudier et de développer des activités syndicales pour la réforme du secteur public. En accord avec la Confédération, d'autres structures de la CISL et quelques compagnies privées importantes, CESOS a également établi le Consortium « Europa Form » afin d'assister les organisations de la CISL dans l'élaboration et la direction de recherches et de projets de formation (ceci permettant d'avoir accès aux fonds structurels européens). Le Cesos a pour président Guido Baglioni et pour secrétaire général Domenico Paparella.



CONFINDUSTRIA

Le Centro Studi de la Confindustria (CSC) soutient et renforce l'action de la Confindustria à travers des analyses et des recherches approfondies sur les questions économiques et sociales. Le CSC a récemment produit une analyse de la compétitivité dans l'économie italienne afin de dresser un tableau comparatif et actualisé de la concurrence en Europe et dans le monde.

Les domaines d'étude comprennent le marché du travail, la protection sociale, la recherche et l'innovation, la libéralisation et l'infrastructure, les conséquences de l'élargissement. Les études actuelles traitent des effets de la pression fiscale sur les entreprises, l'efficacité du système éducatif, les facteurs déterminant la taille des entreprises et les réformes de la sécurité sociale. Le Centro Studi analyse également divers aspects de l'évolution de l'économie, des revenus et de l'emploi. ■



Christophe Degryse, journaliste, est coauteur du Bilan social de l'Union Européenne, publié chaque année par l'Observatoire social européen, dont Philippe Pochet, administrateur de l'Ipse, est le directeur.

BILAN SOCIAL 2004

Les débats politiques européens ont été, en 2004, particulièrement vifs : traité constitutionnel, élargissement, révision de la stratégie de Lisbonne, directive sur les services dans le marché intérieur, etc. Ces débats font ressortir, de manière schématique, les différents scénarios de l'Europe nouvelle qui se construit : celle de la gouvernance et de l'extension du progrès social ou celle de la dérégulation, de la concurrence et de la confrontation des modèles sociaux.

Au travers des huit thématiques abordées dans le Bilan social européen 2004, les auteurs tentent de jauger le rapport de force entre partisans d'une Europe qui dérègle et accroit les « forces créatrices » de la concurrence et les tenants d'une Europe qui encadre le marché dans une perspective de régulation, d'équité et de progrès social. Ces thématiques portent sur :

1. le projet de directive sur les services dans le marché intérieur : Éric Van den Abeele montre en quoi, via le fameux principe du pays d'origine initialement inclus dans le projet de directive, un changement de nature fondamental du projet de construction européenne serait à l'œuvre ;

2. le dialogue social européen : alors que de nombreux conflits sociaux ont émaillé l'année dans différents États membres sur la question du temps de travail, de l'assouplissement des horaires, de la cogestion, etc., les partenaires sociaux européens sont parvenus à s'entendre sur un accord autonome

sur le stress au travail, mais, selon Christophe Degryse, la dynamique actuelle du dialogue social interprofessionnel ne permet pas d'aborder des sujets plus conflictuels ;

3. la Stratégie européenne pour l'emploi, synchronisée avec les Grandes orientations de politique économique : le fait marquant est surtout, selon Philippe Pochet, la mise en cause du fonctionnement de la méthode ouverte de coordination et de la stratégie de Lisbonne qui est censée coordonner les aspects économiques, de l'emploi et sociaux de l'intégration européenne ;

4. la politique d'asile et d'immigration : si la nécessité d'entrouvrir les canaux de l'immigration légale semble reconnue du bout des lèvres par les quinze « anciens » États membres, dans le domaine de l'asile, ces derniers semblent moins soucieux de la protection des demandeurs d'asile que du développement de politiques destinées à les empêcher d'entrer sur le territoire de l'Union, écrit Cécile Barbier ;

5. les soins de santé : entre la directive « services » et son impact sur les soins de santé, et les initiatives lancées dans le domaine de la mobilité des patients ainsi que dans la coordination des systèmes de soins de santé, les acteurs sont multiples et leurs objectifs parfois très éloignés les uns des autres, observe Rita Baeten ;

6. les pensions : le débat européen sur les pensions se place dans un contexte de débats nationaux parfois houleux sur la maîtrise des dépenses publiques, mais également sur la réforme des systèmes publics de retraite



dans le cadre des évolutions démographiques à venir. Selon David Natali, le rôle de l'Union porte essentiellement sur l'employabilité des personnes âgées et sur le rôle croissant des fonds de pension complémentaires ;

7. le projet de traité constitutionnel : la signature de ce projet en octobre n'a pas marqué la fin des débats sur l'avenir de l'UE. Au contraire, la préparation des procédures de ratification, en particulier dans les pays ayant choisi la voie référendaire, a été à l'origine de controverses parfois très vives tant sur le contenu du texte proprement dit que sur les orientations socio-économiques de l'Union en général, observe Cécile Barbier.

8. La Cour de justice des Communautés européennes : Dalila Ghailani s'est penchée sur quelques arrêts significatifs, en particulier en ce qui concerne l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, la sécurité sociale en droit communautaire, et les droits et obligations des travailleurs et employeurs.

SOCIAL DEVELOPMENTS OF THE EUROPEAN UNION 2004

In 2004, European political debates were particularly vehement: the constitutional, enlargement, revision of the Lisbon strategy, the services directive in the internal market, etc. These debates reveal schematically the various scenarios of the new Europe under construction: that of governance and the extension of social progress, or that of deregulation, competition and confrontation between social models.

Through the eight themes dealt with in the Social Developments of the European Union 2004, the authors attempt to size up the relationship of force between partisans of a Europe that deregulates and adds “creative forces” to the agreement, and those partisans of a Europe that frames the market in a perspective of regulation, equity, and social progress. These themes are concerned with:

1. the draft directive on services in the interior market: Éric Van den Abeele shows in what capacity—via the well-known principle of the country of origin initially included in the draft directive—a change in the fundamental nature of the project of European construction would be put in place;

2. European social dialogue: while numerous social conflicts peppered the year in various member states on questions such as number

of hours worked, relaxing work schedules, joint-management, etc., the European social partners reached an autonomous agreement on work-related stress, but, according to Christophe Degryse, the current dynamic of the social inter-professional dialogue does not permit the undertaking of more conflict-laden subjects;

3. the European employment strategy, coordinated with broad economic policy guidelines: the most noteworthy fact is above all, according to Philippe Pochet, the questioning of the functioning of Lisbon’s open method of coordination and strategy, meant to coordinate the economic, employment, and social aspects of European integration;

4. asylum and immigration policy: if the necessity to halfway-open the legal immigration channels appears to be discretely recognized by the fifteen “elder” member states, when it comes to the subject of asylum, these states appear less concerned with the protection of asylum seekers than with the development of policies meant to prevent them from entering the territory of the European Union, writes Cécile Barbier;

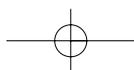
5. health care: between the “services” directive and its impact on health care, and the initiatives begun in the arena of patient mobility such as the coordination of health care systems, actors are numerous and

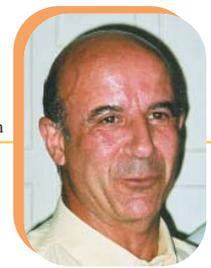
their objectives are sometimes much removed from each other, observes Rita Baeten;

6. pensions: the European debate on pensions exists in the context of national debates that are sometimes turbulent in regards to the control of public expenses, but equally so on the reform of public retirement systems in the context of future demographic evolutions. According to David Natali, the role of the European Union depends essentially on the employability of the elderly and on the growing role of complementary pension funds;

7. the draft constitutional treaty: the signing of the draft in October did not mark the end of the debates on the future of the European Union. To the contrary, the preparation of ratification procedures, in particular in countries that had chosen the referendum path, was the source of sometimes lively conflicts over the content of the text itself more than over the socio-economic policy of the Union in general, observes Cécile Barbier;

8. The Court of Justice of the European Communities: Dalila Ghailani has turned her attention to several significant rulings, in particular those that concern the equality of treatment between men and women, social security in communitarian law, and the rights and obligations of workers and employers. ■





EUROPE, RÉFÉRENDUM, TRAITÉ CONSTITUTIONNEL : NE TOURNONS PAS LA PAGE TROP VITE

Jean-Pierre Bobichon, Conseiller de Jacques Delors, administrateur et membre fondateur de l'Ipse

Il ne faut pas se le cacher l'Europe aujourd'hui est en crise profonde après les votes négatifs aux référendums français et néerlandais.

Le Conseil européen du mois de juin dernier nous a fait revivre une rediffusion d'un mauvais film de l'année 1984 avec « le chèque britannique », mais à l'époque la fin de cet épisode s'était conclu positivement grâce à François Mitterrand et Helmut Kohl par la désignation de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne. Cette présidence marqua la relance de la dynamique européenne : marché intérieur, perspective budgétaire renouvelable tous les 5 ans, monnaie unique, le dialogue social européen, dont le 20^e anniversaire a été célébré le 14 avril dernier au Comité économique et social européen.

Dès le lendemain de la chute du mur de Berlin, des dispositions ont été prises pour préparer l'Europe à accueillir au sein de la famille les pays d'Europe centrale et orientale recouvrant leurs libertés, accompagnée d'un débat de fond qui n'a jamais été tranché entre « approfondissement et élargissement », mais qui l'a été par les faits, puisque l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale est maintenant réalisé en grande partie.

Est-ce qu'aujourd'hui les conditions d'un compromis sont réalisables pour enclencher une nouvelle dynamique européenne, à l'image de ce qui s'est passé à partir de 1985 ? À priori la réponse est négative, mais tout est question de volonté politique du Conseil européen (réunissant les chefs d'États ou de

gouvernements) et de la capacité d'actions du mouvement syndical européen en convergence avec la société civile organisée.

N'oublions pas que la France est plutôt mal placée pour poursuivre, dans l'immédiat, son rôle moteur au sein de l'Union. Le Président de la République porte une grande responsabilité de l'échec du référendum français, mais il n'est pas le seul ! L'image du positionnement volontairement brouillée du Parti socialiste par trois de ses hauts responsables, dont un ancien Premier ministre, a donné le coup de grâce au résultat du référendum.

D'autres facteurs ont joué négativement durant la campagne d'explications précédant le référendum, tels le terme Constitution, qui n'a pas été compris.

La Commission aurait pu attendre la fin des ratifications pour se prononcer sur les principes d'une négociation pouvant aboutir à une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne, ainsi les débats à propos du Traité constitutionnel n'auraient pas été occultés par cette perspective d'éventuelle adhésion de la Turquie car l'un et l'autre n'avaient rien à voir ensemble.

POUR SUIVRE LE PROCESSUS DE RATIFICATION DU TRAITÉ

Aujourd'hui, le processus de ratification du Traité constitutionnel n'est pas terminé. Il est souhaitable qu'il aille jusqu'à son terme. Tous les États membres de l'Union sont à égalité de droits et de devoirs. Dans cet esprit il faut saluer la décision courageuse du Premier ministre luxembourgeois d'avoir maintenu

la date du référendum tel que prévu dans ce pays pour le 10 juillet dernier. Il faut surtout se féliciter des résultats positifs dans un contexte politique européen et luxembourgeois difficile. Les résultats du référendum luxembourgeois sont aussi importants que les résultats des référendums français, néerlandais et espagnol.

Il est prévu à la fin du processus de ratification que si un ou plusieurs États membres ne ratifiaient pas le Traité constitutionnel, le Conseil européen se saisirait politiquement de cette question. Alors laissons faire la démarche et agissons pour que les ratifications futures soient positives que ce soit par référendum ou par voie législative. Tous les États de l'Union sont des États de droits fonctionnant, entre autre, sur la base d'assemblées élues au suffrage universel. Il n'est donc pas acceptable que les ratifications obtenues par voie législative soient reléguées au rang du non-fonctionnement démocratique d'un pays.

RELANCER LA DYNAMIQUE EUROPÉENNE

Tout comme en 1984, il faut que des dispositions soient prises pour relancer la dynamique européenne :

- Adopter les perspectives financières 2006/2013 à la hauteur des ambitions européennes, dans le cas contraire nous risquons de nous retrouver soit avec une gestion budgétaire sous forme de douzième provisoire, ce qui serait un frein au développement des politiques européennes, soit avec des disponibilités budgétaires non conforme aux besoins d'une Europe forte dans le concert des nations.

- Se fixer une échéance finale – 2010 par exemple - pour la mise en œuvre des dispositions prévues par le Conseil européen réuni à Lisbonne en 2000 qui a défini un objectif stratégique : « faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » en s'inspirant de la démarche qui a conduit à la réalisation du marché intérieur.

- Relancer fortement le dialogue social européen. Les partenaires sociaux doivent être au cœur des débats et des orientations partagées à propos de l'actualisation du modèle social européen.

- Repenser les politiques d'informations sur les questions européennes auprès des femmes et des hommes – des jeunes en particulier - de l'Union tant au niveau européen que de celui de chacun des États membres. Par exemple, en France, un accord entre partenaires sociaux est en cours de ratification pour fixer les conditions

d'emplois et de travail de quelques 1 500 000 personnes qui sont salariées d'un « télétravail ». Cet accord fixant des droits nouveaux dans un secteur d'activité où aucun acquis n'existe, résulte d'une négociation conclue par les partenaires sociaux européens ? Qui l'a dit ? Qui le sait ?

Plus que jamais nous devons poursuivre la dynamique de débat, de réflexion et d'information compréhensible sur l'avenir de l'Union européenne. L'Europe et ses enjeux doivent être une préoccupation permanente car les échéances sont quotidiennes. ■



Michel Marti, administrateur d'Arcelor et membre correspondant du réseau de l'Ipse, nous communique une information concernant le dialogue social d'Arcelor, dans le cadre du suivi de notre séminaire d'étude à Luxembourg.



ACCORD MONDIAL SUR LES PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ARCELOR

Le 13 septembre à Luxembourg, Arcelor, 2^e grand groupe privé sidérurgiste mondial a signé avec la fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) et la fédération européenne des métallurgistes (FEM) un accord historique, d'application mondiale sur les principes de responsabilité sociale de l'entreprise. Le groupe Arcelor est la première entreprise sidérurgique à signer un tel accord.

À cette occasion, le PDG Guy Dollé a déclaré : "Cet accord est l'expression et la confirmation de nos principes de responsabilité et notre engagement à respecter et traiter équitablement chacun des membres de notre personnel. En tant qu'entreprise de taille mondiale, nous appliquons les mêmes normes éthiques et sociales exigeantes partout où nous sommes actifs. Nous sommes convaincus que cet engagement nous

aidera à croître au plan international de manière durable."

Rob Johnston, quant à lui, au nom de la FIOM, a salué l'accord international avec Arcelor et l'importance que le Groupe accorde à son personnel : "Cet accord ne vaut pas seulement reconnaissance de l'importance centrale du personnel d'Arcelor, il précise aussi en termes clairs comment l'entreprise entend respecter ses travailleurs à l'échelle mondiale. Nous nous réjouissons de travailler avec Arcelor pour mettre en pratique cet accord, le premier du genre dans la sidérurgie".

Enfin, Peter Scherrer secrétaire général de la FEM a dit : « En tant que sidérurgiste de premier plan, Arcelor place la barre haut en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Nous espérons que ceci donnera le ton et que nous verrons d'autres entreprises de la sidérurgie suivre cet exemple".

Parmi les droits sociaux fondamen-

taux figurant dans l'accord : la liberté de choix de son employeur, la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants, la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

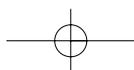
En outre, cet accord couvre une série de sujets liés aux relations sociales prioritaires, comme la santé et la sécurité, l'environnement, le dialogue social, la communication et la gestion avec les représentants du personnel anticipative des changements industriels et économiques.

Un comité conjoint veillera à la bonne mise en œuvre et à l'application de cet accord.

Enfin, le potentiel devient un élément reconnu comme essentiel, un des éléments déterminants de la compétitivité des entreprises. ■

Le texte de l'accord est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.arcelor.com/rls/data/pages/491/AccordPrincipesResponsabilite.pdf>



SERVICES À LA PERSONNE : QUELLES PERSPECTIVES ? UN COLLOQUE INPC-CNP ASSURANCES

Le 27 juillet 2005 était publié au journal officiel la loi n° 2005-841 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Le projet de loi avait été présenté en Conseil des ministres le 25 mai 2005 et avait été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 21 juin et par le Sénat le 28 juin.

Il s'agit de mettre en œuvre le plan de développement des services à la personne présenté le 16 février 2005 et qui vise à doubler le rythme de croissance de ce secteur pour créer 500 000 emplois dans les 3 ans.

Pour atteindre ce but, le projet définit 3 objectifs principaux : la réduction des coûts et des prix, la simplification de l'accès aux services pour les particuliers et une professionnalisation du secteur garantissant la qualité des services.

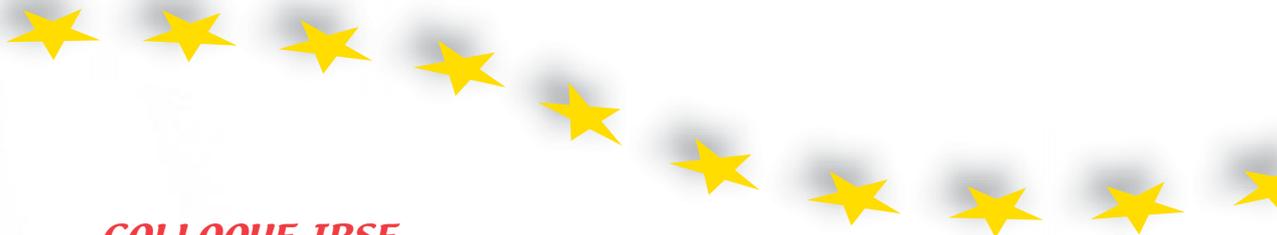
Les principales mesures proposées sont :

- la création d'un « chèque-emploi-service universel » remplaçant les actuels moyens de paiement ;
- un allègement des charges sociales pour les particuliers employeurs ;
- une exonération limitée des cotisations sociales patronales pour les prestataires de services sur la partie du chèque

emploi financée par l'employeur :

- le maintien d'une TVA à 5,5% pour les services à la personne ;
- un allègement des procédures d'agrément ;
- la création d'une agence nationale des services à la personne.

C'est sur ce sujet d'actualité que l'Inpc et CNP Assurances a organisé le jeudi 20 octobre à Paris un colloque intitulé : Services à la personne : quelles perspectives ? Au centre des débats : l'état des besoins et des services, les populations concernées d'une part, et l'effervescence et la multiplicité des initiatives d'autre part. ■



COLLOQUE IPSE SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Faisant suite aux trois colloques dédiés aux défis posés aux acteurs non lucratifs de la protection sociale, et qui ont successivement traité les questions suivantes :

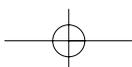
- Assurance, Mutualité, Prévoyance : un même métier, un même code, une même fiscalité ?
- Le devenir de la complémentaire santé ; la gouvernance de la protection sociale complémentaire
- La réforme de l'assurance maladie : quelles régulations par les acteurs de la protection sociale solidaire ?

L'Ipse propose, le 8 décembre 2005, une réflexion portant sur la négociation collective et la protection sociale complémentaire.

Ce colloque est organisé avec la collaboration de Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social, qui interviendra sur « La spécificité du dialogue social et de l'accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire ». Trois experts présenteront ensuite leur réflexion tout d'abord sur l'impact du provi-

sionnement ou non provisionnement, puis sur l'influence de la protection sociale sur le positionnement des négociateurs, enfin sur le concept du paritarisme. Ces questions, toutes techniques qu'elles puissent paraître, sont non seulement accessibles à tous, eu égard à la pédagogie des experts, mais aussi d'une actualité et d'une importance déterminantes pour les acteurs de la protection sociale.

Il faut retenir la matinée du 8 décembre prochain... ■



L'IMMIGRATION INTRA-COMMUNAUTAIRE DANS L'EUROPE À 25 : ÉLARGISSEMENT DE L'EUROPE ET LARGEUR D'ESPRIT

Le plombier polonais, faut-il le rappeler, a fait couler beaucoup d'encre, de « non », et d'ostracisme, mais aussi d'opprobre sur la France.

Si les Polonais ne se sont pas bousculés aux portes de la France, la campagne officielle de l'office du tourisme polonais, montre que notre peur, elle, a bien traversé les frontières. Cette peur ciblée, schématique et redondante est régulièrement citée comme (mauvais) exemple dans les rapports et conférences traitant de près ou de loin des conséquences de l'élargissement. Un rapport sur la libre-circulation des travailleurs dans l'UE à 25, intitulé « Qui a peur de l'élargissement européen ? » ne s'en prive pas non plus.

Publié par l'ECAS durant l'été, ce rapport a pour objectif de présenter les premiers mouvements des populations entre les 10 nouveaux et les 15 anciens, afin de déterminer si les craintes liées à l'élargissement étaient justifiées. Il aussi le mérite de détailler les divers obstacles à la libre circulation posés par les États membres, conformément au droit qu'il leur en est fait dans le Traité d'élargissement, les fameuses mesures transitoires.

Le rapport met en lumière l'absence de fondement aux craintes qui ont entouré l'élargissement. À leur décharge, les citoyens des 15 anciens États membres ont été très peu informés durant la phase des négociations (elles ont duré tout de même plusieurs années !) qui ont mené à l'élargissement, et ils ont eu le sentiment de ne le découvrir que très peu de temps avant qu'il se produise.

La peur d'une immigration massive, d'un accroissement consécutif du chômage, associée à une dégradation des conditions de travail et de la situation économique n'était pas justifiée, et cela avait été démontré par des études

antérieures. L'ouverture de frontières ne suffit pas à provoquer des migrations de masse, comme l'avait d'ailleurs prouvé l'élargissement au sud, avec l'Espagne et le Portugal. En effet, la barrière de la langue, les difficultés administratives, l'attachement à un pays, à sa famille, ou encore la propriété sont autant de freins à l'émigration. En outre, l'élargissement a accentué la croissance économique déjà forte d'une grande partie des nouveaux États membres, ce qui conduit les travailleurs à rester dans leurs pays. Il n'y a donc pas eu de poussée migratoire extraordinaire des ressortissants « A8 », c'est à dire de travailleurs des 8 pays d'Europe centrale et de l'Est qui ont intégré l'Union européenne le 1er Mai 2004.

Cette poussée était de toute façon fort compromise, puisque les 15 anciens sont autorisés à restreindre la libre circulation des travailleurs migrants (principe fondateur de l'UE, rappelons-le) issus des 8 entrants (Chypre et Malte ne subissant aucune restriction) pendant une durée maximum de 7 ans.

Sur les 15 qui ont eu individuellement la possibilité d'imposer des mesures transitoires, un seul applique totalement les règles de la liberté de circulation, la Suède. L'Irlande et le Royaume-Uni ont ouvert leur marché du travail, mais appliquent quelques limitations, notamment en matière de protection sociale.

Tous les autres ont fermé leur portes aux nouveaux membres en les traitant exactement comme des ressortissants de pays non membres, quelques-uns comme l'Italie, le Portugal ou encore les Pays-bas appliquant toutefois des quotas en faveur des travailleurs « A8 ».

Ainsi, à part en Suède, les ressortissants des 8 nouveaux États membres concernés doivent obtenir un permis de travail pour travailler dans les 15 anciens États membres.

S'il apparaît, plus d'un an après l'élargissement, un peu dépassé de différencier systématiquement les « anciens » des « nouveaux », la situation nous y oblige malheureusement, puisqu'ils ne sont pas sur un pied d'égalité.

Bien évidemment, les 8 ont eu la possibilité d'appliquer des mesures réciproques envers les anciens, mais à part la Hongrie et la Pologne, aucun n'y a eu recours.

Le rapport reprend les chiffres connus, mettant en lumière les mouvements de populations et les principales tendances, les États ayant attiré le plus de migrants, ceux en ayant fourni le plus.

Il rappelle que si, par exemple, l'économie britannique a plutôt profité de la venue de nombreux travailleurs polonais qualifiés, c'est en revanche la Pologne qui risque d'en pâtir, puisqu'elle subit non seulement une fuite « des cerveaux » mais surtout une fuite des jeunes cerveaux.

Enfin, le rapport prend soin de présenter l'élargissement du point de vue des nouveaux États membres, et les migrations intervenues entre les pays A8 depuis leur entrée commune dans l'Union européenne.

Ce rapport, basé sur des statistiques officielles provenant de la plupart des États membres, et complété par des témoignages adressés à la hot line d'ECAS, a servi de support à l'intervention de Mario Monti devant le Parlement européen le 6 septembre dernier.

En montrant que le niveau réel de libre circulation entre anciens et nouveaux États membres européens est en dessous des 1% prévus lors de l'élargissement, il tend à démontrer que le maintien des mesures provisoires apparaît injustifiable. ■

Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport en anglais à l'adresse suivante : http://www.ecas.org/file_uploads/810.pdf

LES CAISSES DE RETRAITE ALLEMANDES SONT-ELLES AU BORD DE LA FAILLITE ?

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, tous les pays se trouvent confrontés au problème du financement des retraites. Les premières caisses à se déclarer en grave difficulté sont les caisses de retraite allemandes qui ne seront plus en mesure d'assurer leurs versements au mois de septembre.

L'État devra donc prendre le relais et verser en septembre les subventions pour octobre. Cette avance ne sera peut-être pas la dernière car le fort taux de

chômage a fait baisser de 0,6 % l'apport des cotisations retraites au premier semestre 2005.

Il semble donc que les mesures prises par le gouvernement Schröder n'aient pu éviter cette crise. Faut-il alors augmenter les dépenses publiques, ou accroître les cotisations retraite ? Ces mesures seraient trop impopulaires en période électorale, car les retraités représentent près de 19,5 millions d'électeurs.

Même si une solution est rapidement trouvée, il reste qu'à plus long terme, la solution est

ailleurs. La plupart des experts estiment que dans ce pays qui vieillit vite, où le nombre des naissances est deux fois moins élevé qu'il y a 40 ans, il faudrait élever l'âge légal de la retraite à 67 ans au lieu de 65 actuellement. Il apparaît même que cette mesure sera incontournable à partir de 2011, d'après Franz Ruland, directeur de la Fédération des caisses publiques de retraite. Il sera donc urgent d'en informer la population, maintenant que les questions électorales sont réglées. ■

DÉMOGRAPHIE EUROPÉENNE ET FINANCEMENT DES RETRAITES.



GERMAN PENSION FUNDS ON THE VERGE OF BANKRUPTCY ?

Same causes lead to the same effects: every country is facing the pensions' financing issue. German pensions funds, the first to declare themselves in big difficulties, won't be able to pay pensions' benefits in September.

The State will have to take over and pay in September the grants for October. This advance may not be the last, since the high rate of unemployment brought down of 0.6% pensions' contri-

butions for 2005 first semester. It seems that measures taken by the Schroeder government failed to avoid this crisis. Should Public expenses be increased, or pensions' contributions raised? These measures would much too unpopular during election time, when you know that retired people gather nearly 19.5 millions electors.

Even if a solution is quickly found, in the long run, the answer lies somewhere else. Most of the experts reckon that, in

this fast ageing country, where number of births is twice lower than 40 years ago, legal retirement age should be raised from 65 to 67 years. It even appears that this measure will become inevitable from 2011, according to Franz Ruland, director of the public pension's funds Federation. It will then get urgent to report to the population, since the elections are over. ■

MÉDICAMENTS ET EFFICACITÉ MÉDICALE

Peut-être que le terme anglais, « drugs », permet de mieux appréhender la réalité des médicaments, que les français consomment en masse, soutenus dans leur glotonnerie par les médecins et les industries pharmaceutiques, au grand dam de la sécurité sociale et des complémentaires santé.

Comment expliquer les 3,1 milliards de boîtes de médicaments vendues en 2004, pour une valeur de 27,2 milliards d'euros, dont 84 % étaient prescrites et remboursables ?

Les patients sont régulièrement fustigés pour cette surconsommation, mais sont-ils finalement les seuls coupables ?

Plusieurs éléments viennent grever le poids du médicament français : les médicaments à service médical rendu insuffisant, prescrits plus largement en France qu'ailleurs, la faible (bien que croissante) consommation de génériques, l'abus des antibiotiques, entre autres.

Ces deux derniers phénomènes sont principalement traités par des campagnes d'incitation et de prévention qui finissent par porter leurs fruits.

Il est souhaitable de noter, sans pour autant faire des patients des victimes, que la plupart des dérives sont issues des prescriptions, même si ces dernières sont parfois influencées par les desiderata des patients eux-mêmes.

À propos des médicaments à SMRI, une étude de la Mutualité française reprise par la Haute autorité de santé montre que la France est là encore la plus grande consommatrice des ces produits : 8 boîtes de médicaments insuffisants en moyenne par an et par habitant en France, contre 3 en Allemagne, 2 en Espagne et 1 au Royaume-Uni.

En effet, les autres États n'ont pas montré autant de scrupules à dérembourser.

Si les 156 produits déremboursés au 1er mars 2006 sont vus comme un progrès par la Mutualité ou l'association de consommateurs Que Choisir, la simple baisse du taux de rembour-

sement des veinotoniques (déclarés depuis longtemps à SMRI) à 15 % et le maintien de la prise en charge d'un grand nombre de produits est au contraire décrié comme des demi-mesures de complaisance dirigées vers l'industrie pharmaceutique, première rentière du remboursement des médicaments.

La politique de déremboursement date déjà de 1999, lorsqu'une étude scientifique commandée par le gouvernement à la commission de transparence avait mis à jour l'existence de 835 médicaments à SMRI.

Depuis, ce n'est même pas la moitié d'entre eux qui ont été déremboursés, faute souvent de courage politique.

D'autres associations, de patients ou de médecins se prononcent contre ces mesures, qui selon elles ne prennent pas en compte le ressenti et la douleur des patients. La plupart des produits à SMRI font en effet partie des médicaments de confort (digestion, et appareil respiratoire notamment), et leur déremboursement suit la tendance actuelle qui privilégie les actes lourds au détriment de la « bobologie ».

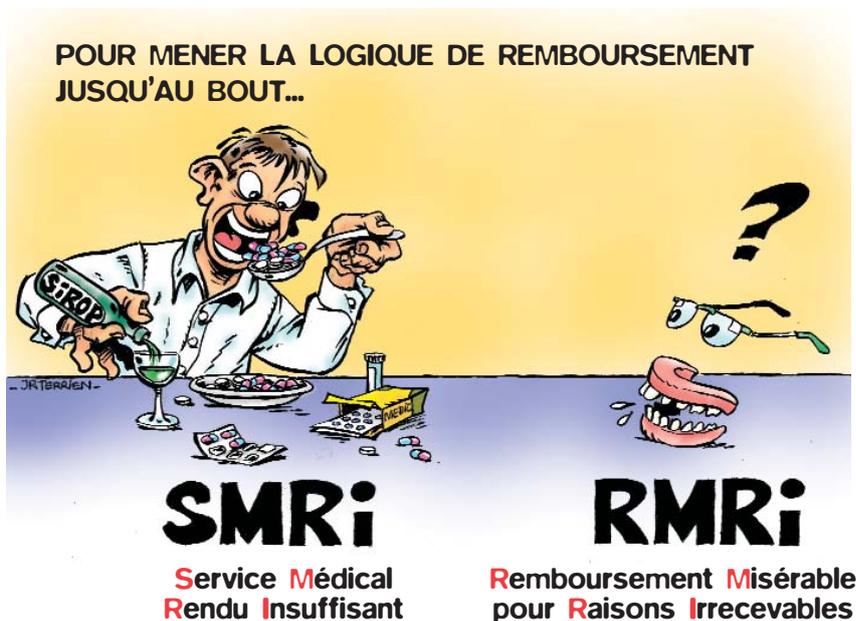
Que ce soit dans le cas des antibiotiques, des génériques ou des médicaments à SMRI, il est indéniable que la responsabilité des industries pharmaceutiques est en cause : l'information

des médecins sur les médicaments se fait en effet par l'intermédiaire des visiteurs médicaux qui cherchent avant tout à vendre un produit, ce qui contribue bien évidemment à des prescriptions sous influence.

Enfin, toutes les mesures actuelles contenues dans le volet médicament du budget 2006 de la sécurité sociale tendent à augmenter la charge pesant sur les patients (et le cas échéant sur leur complémentaire santé), sans aucune contrepartie médicale pour eux. En effet, les mesures d'économie ne doivent pas faire oublier l'intérêt du patient, et quand celui-ci se voit retirer la prise en charge de certains éléments de confort (parfois à juste titre), il peut légitimement attendre une meilleure prise en charge d'autres actes qui dépassent la simple notion de confort : le dentaire ou l'optique, parents (très) pauvres de la sécurité sociale, sont aujourd'hui des éléments de santé publique incontournable dans nos sociétés industrialisées, et il reste regrettable que des mesures ne soient pas prises pour les assurer au plus grand nombre. ■

1- Service médical rendu insuffisant.

2- Notons d'ailleurs qu'en matière de médicament, d'autres techniques expérimentées dans les pays d'Europe sont à l'étude pour la France, telles que le déemballage ou la création d'un reste à charge forfaitaire par boîte de médicaments.



L'EUROPE FAIT SON CINÉMA : LE FESTIVAL CINESSONNE

Du 1er au 15 octobre s'est déroulé le 7^e festival du cinéma européen en Essonne organisé par l'association Cinessonne. Créée en 1996 à l'initiative de directeurs de cinémas, l'association regroupe des cinémas Art et Essai du département de l'Essonne. C'est aussi un lieu de réflexion, de formation et d'échanges.

Le festival qui vient de s'achever après une année européenne mouvementée proposait une sélection très diversifiée, des premiers films, des genres hétérogènes, du polar au fantastique en passant par le burlesque, le drame et le réalisme.

La palme a été attribuée au film de Cristi Puiu : La mort de Monsieur Lazarescu, Roumanie, 2005. L'histoire est celle de

Monsieur Lazarescu a 63 ans et vit dans un appartement avec ses trois chats, Nushu, Mirandolina et Fritz. Sa femme est morte il y a huit ans et Bianca, sa fille, vit au Canada. C'est samedi soir. Monsieur Lazarescu ne se sent pas très bien et appelle l'ambulance. Jusqu'à son arrivée, il essaie d'apaiser son mal avec les médicaments qu'il a sous la main. Puisqu'il n'a plus de pilules, il appelle les voisins à l'aide. Ses voisins viennent à son secours... L'amour du prochain existe-t-il ? Deuxième long métrage de Cristi Puiu, La mort de Monsieur Lazarescu est le premier volet d'une série intitulée Six Histoires des Banlieues de Bucarest.

Un Panorama était consacré à deux pays : la Belgique et les Pays-Bas. L'intérêt de cette



double (voire triple) programmation est d'exposer à la fois la richesse, la complexité et la diversité de ces cinématographies, nourries mutuellement de leurs histoires artistiques et géopolitiques. ■

UN CITOYEN EUROPÉEN SUR DEUX PEUT S'EXPRIMER DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

L'enquête Eurobaromètre, réalisée en juin dernier dans les 25 États membres de l'Union, et publiée à l'occasion de la Journée européenne des langues, révèle que 50 % de la population déclare pouvoir s'exprimer dans une langue étrangère.

Le pourcentage est pratiquement identique à celui de 2001, où ce pourcentage était de 47 % pour l'UE15.

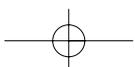
Cela étant, les résultats varient considérablement d'un pays à

l'autre : la proportion de la population déclarant maîtriser une langue autre que sa langue maternelle est de 29 % en Hongrie, 30 % en Grande-Bretagne et 36 % au Portugal, en Italie et en Espagne, alors que 99 % de la population luxembourgeoise est au moins bilingue.

D'autre part, l'anglais est connu en tant que deuxième langue par un tiers de la population de l'UE. Il est suivi de l'allemand (12 %), qui a pris un léger avantage sur le français (11 %) comme deuxième langue étrangère la plus parlée

dans l'UE. En effet, la langue de Goethe est largement utilisée dans les pays qui ont adhéré à l'UE en 2004. Autre conséquence de l'élargissement de 2004 : la langue russe est en quatrième position dans la liste des langues étrangères les plus utilisées dans l'UE, à égalité avec l'espagnol. Les plus polyglottes des Européens sont les étudiants : 8 sur 10 peuvent utiliser au moins une langue étrangère. ■

Pays	%	Pays	%	Pays	%
Luxembourg	99	Chypre	72	Pologne	49
Lettonie	93	Belgique	71	France	45
Malte	93	Slovaquie	69	Irlande	41
Pays-Bas	91	Finlande	66	Espagne	36
Lituanie	90	Allemagne	62	Italie	36
Slovénie	89	République tchèque	60	Portugal	36
Danemark	88	Autriche	58	Royaume-Uni	30
Suède	88	UE-25	50	Hongrie	29
Estonie	87	Grèce	49		

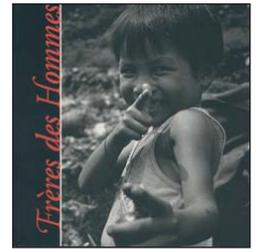


FRÈRES DES HOMMES

La solidarité est un outil efficace pour comprendre et construire le monde qui vient.

Telle est la leçon que Frères des Hommes tire de sa longue pratique de la solidarité internationale. Une pratique en prise directe avec le terrain, enracinée dans le vécu, au plus près des populations pauvres d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, portée dans la

durée avec des acteurs locaux. Le regard de Frères des Hommes s'inspire au quotidien de cette richesse d'expériences humaines. Le présent livret s'en fait le reflet, sans concession, sans apprêt. ■



BRUXELLES RETROUVÉ

Pour la première fois, le patrimoine architectural et monumental de l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale vous est présenté dans un même ouvrage.

Le premier tome en est entièrement consacré au territoire de Bruxelles-Ville ; le second aux dix-huit communes adjacentes. Pour la première fois aussi, la sélection des édi-

fices inclut la totalité du déroulement chronologique de l'histoire de la ville, depuis l'enceinte médiévale jusqu'à l'architecture contemporaine. Cet ensemble documentaire exceptionnel est structuré en chapitres et en rubriques d'une consultation aisée. ■



LE CHICON, L'OR BLANC BELGE !



La Belgique n'a pas de pétrole mais possède l'or blanc, le chicon (ou witloof). Il est vrai que cette asté-

racée, fruit d'un long et patient processus, est un joyau de notre cuisine. Nos plus grands chefs lui ont d'ailleurs donné ses lettres de noblesse.

L'appellation flamande est lumineuse comme la blancheur du produit fini : « feuille blanche ». Le mot « chicon », utilisé dans le nord de la France et en Belgique francophone, serait une régression de « chicot » (la laitue

romaine) ou de chicorée. Le chicon a la forme serrée de la première et vient au monde comme la « barbe-de-capucin », racine de chicorée dont on fait étioiler les feuilles dans le noir, par forçage sous un monticule de terre ou de fumier. La racine originelle du chicon aurait pourtant été la betterave, ses qualités de sucrières, découvertes en 1812, augurant d'autres applications prometteuses. Mais on lui préféra dès les années 1830, des chicorées à grosse racine comme la magdebourg. On doit la systématisation de sa culture à un employé du Jardin botanique de Bruxelles. Il s'ensuivit, dès 1845, un remarquable essor au nord de la capitale. La cuisine s'empara de la nouveauté et la déclina de différentes manières, en accompagnement de

gibier (Faisan à la brabançonne), en gratin et en bien d'autres préparations cuites ou crues. Paris découvrit les « endives de Bruxelles » vers 1860 et New York en 1891.

Les recherches et les sélections ultérieures ont surtout porté sur l'obtention de variétés moins amères et sur une simplification de la culture (comme la culture de salle, sans contact avec la terre). Mais les gourmets préfèrent le traditionnel chicon de pleine terre à la saveur plus complexe et à la tenue plus ferme à la cuisson, un délice braisé au beurre ou cru en salade.

Il existe un charmant musée de la witloof (chicon), à Evere :

www.geuzenberg.be

FAISAN À LA BRABANÇONNE

Pour 4 personnes :

Temps de préparation :

20 minutes, cuisson en continu.

INGRÉDIENTS :

- 4 filets de faisan
- 12 petits chicons
- 90 g de saindoux
- Poivre et sel
- 1/2 oignon
- 20 g de lard fumé
- 1/2 dl de crème fraîche
- 1 dl de bière blanche
- Persil

PRÉPARATION :

Faites revenir les filets de faisan dans 30 s de saindoux, salez, poivrez et

réservez au chaud. Dans le jus de cuisson, ajoutez 30 g de saindoux, l'oignon coupé en lamelles et le lard fumé. Quand ce fond est cuit, déglacez-le avec la bière, ajoutez la crème fraîche et mixez le tout. Passez au tamis, rectifiez la sauce et laissez épaissir. Dans une poêle, faites dorer les chicons dans 30 g de saindoux, salez légèrement, poivrez, retournez-les et laissez cuire sous couvercle à feu très doux durant 20 mn. Ajoutez éventuellement une cuillère d'eau si les chicons ont tendance à adhérer. Découpez les filets en biais et dressez-les sur des assiettes chaudes. Nappez de sauce et parsemez de persil haché. Servez avec des croquettes de pommes de terre.

ASTUCE :

Avec un couteau fin et pointu, enlevez le centre des chicons, qui est parfois amer. ■





L'ECONOMIE POLITIQUE N°26, LA FRANCE DES TRAVAILLEURS PAUVRES

La revue L'Economie politique, publiée par Alternatives économiques, propose chaque trimestre des débats approfondis sur les liens entre l'économie et la politique. Elle donne la parole et stimule le dialogue entre acteurs sociaux, universitaires, chercheurs et responsables politiques en France, en Europe et dans le monde. Le numéro 26 consacré aux travailleurs pauvres révèle que la France est un pays de pauvreté massive, qui compte environ 7 millions de pauvres. Comment en est-on arrivé là ? Le constat de tous les spécialistes est identique : derrière la montée régulière du chômage, c'est la précarité croissante de la condition salariale, toutes tendances politiques confondues, qui nourrit la pauvreté. Peut-on y faire quelque chose ? Des propositions de mesures et leur mise en place sont présentées dans les articles de ce numéro.



LES INITIATIVES CITOYENNES EN EUROPE, ALTERNATIVES ECONOMIQUES

Ce Hors-Série pratique n°19 offre un panorama des initiatives citoyennes et solidaires dans quinze pays européens, allant de la France à la Slovaquie, en passant par la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni... Ce numéro a été réalisé en collaboration avec le Conseil de l'Europe, qui a mis à la disposition d'Alternatives Economiques ses travaux théoriques et une vaste base de données d'initiatives recensées grâce à un important réseau de collectivités territoriales et d'ONG. Il présente la consommation responsable, la coopération internationale, l'insertion, à travers 80 expériences innovantes, et révèle comment associations, communes et régions travaillent ensemble.



HANDICAPS, PAROLES DE FRÈRES ET DE SŒURS

À l'initiative de Jean-Manuel Kupiec. Éditions Autrement associées à l'Ocirp, acteur majeur de la protection sociale de la famille et adhérent de l'Ipse. Nous fabriquons avec nos frères et sœurs des liens à sens multiples – ressemblances, mimétismes, harmonie ou conflits, symétries ou antagonismes... Que se passe-t-il quand cette sœur ou ce frère vit avec un handicap ? Une dizaine de personnes témoignent de la vie qu'ils partagent ou ont partagée avec leur frère ou leur sœur handicapé(e). Sous la direction de Maria Carrier, qui a recueilli, rassemblé les témoignages et les commentaires de juriste, psychanalyste, éducateur, médecin, kinésithérapeute et orthophoniste.

L'EUROPE À 25 : UN DÉFI SOCIAL

Daniel Vaughan-Whitehead, La documentation française, 2005.



L'auteur, docteur ès sciences économiques, et conseiller principal à l'Organisation internationale, a enrichi plusieurs Rencontres Ipse de ses interventions pertinentes et documentées, partageant le même souci de communiquer et d'informer sur la protection sociale en Europe.

Cet ouvrage, véritable état des lieux, dresse tout d'abord, et pour la première fois, un bilan exhaustif, dans les nouveaux Etats membres, de chacun des domaines relevant de la politique sociale (salaires, conditions de travail, protection sociale). Puis il évalue les risques de délocalisations, la menace de migrations massives et le bouleversement des échanges commerciaux que fait courir l'absence d'un minimum d'harmonisation au niveau européen. Accessible et complète, cette étude s'adresse à tous ceux qui s'interrogent sur l'avenir du Modèle social européen (étudiants, chercheurs, acteurs économiques et sociaux, décideurs politiques).

WHY EUROPE SHOULD EMBRACE TURKEY

by Katinka Barysch, Heather Grabbe and Steven Everts. A Centre For European Reform Publication.



A majority of voters in the UE, and many politicians, oppose Turkish accession. The essays in this pamphlet examine the fears concerning Turkey's membership and argue that many of them are misplaced. The authors consider the geo-strategic and economic consequences of Turkey joining the EU. They explain the accession process and advise the Turks on how to conduct the negotiations. They suggest ways in which European politicians could convince voters that Turkey is, potentially, an asset rather than a burden for the EU.

I SALARI NEI PRIMI ANNI 2000.

La question des salaires depuis l'an 2000. Pouvoir d'achat, négociation et productivité en Italie et en Europe

A. Megale, G. D'Aloia, L. Birindelli, Collection Ediesse.



1998-2004 : cette période représente une phase cruciale. Sans une nouvelle politique des revenus, les salaires diminuent. Les enjeux actuels sont la baisse de la productivité, le déclin de l'Italie et le problème de la rétribution. A travers l'expérience de chaque pays européen, cet ouvrage examine le rôle de la négociation dans les relations industrielle. Il tente de tracer les grandes lignes fondamentales d'un nouveau pacte social en Italie.



L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, éditions La Découverte, collection Repères.

Défendue sous des appellations et pour des motifs divers par des universitaires et des militants, des hommes d'affaires et des syndicalistes, des mouvements sociaux et des organisations non gouvernementales, l'allocation universelle a bénéficié de l'appui d'étranges coalitions et suscité de féroces oppositions. En s'efforçant de donner d'un débat multidimensionnel, un aperçu limpide, honnête et bien informé, ce livre fournit au lecteur une base solide pour former ses propres convictions.

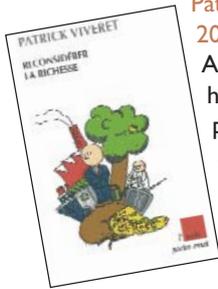


RECONSIDÉRER LA RICHESSE

Patrick Viveret, éditions de l'aube, 2005

Aujourd'hui, deux catégories d'êtres humains sont à fond de cale : les pauvres et les puissants, pour des raisons opposées. L'auteur pose les trois questions fondamentales de notre devenir : qu'allons-nous faire de notre planète ? Qu'allons-nous faire de notre espèce ? Qu'allons-

nous faire de notre vie ? Et il nous exhorte à réamorcer d'urgence le dialogue sur des valeurs humanistes que nous voulons partager et sur nos engagements personnels et sociaux.



LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS DANS L'UE

Jan Cremers et Peter Donders (Editeurs), CLR/Reed Business Information

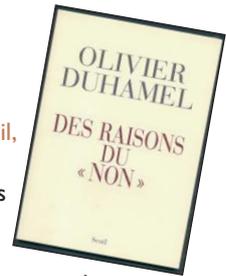
La création du marché intérieur et l'introduction des principes de libre circulation ont eu des répercussions sur toutes les industries. En ce qui concerne la libre circulation des travailleurs, la construction est un secteur clé qui a particulièrement été touché par un défi majeur depuis l'ouverture des marchés européens. La Directive concernant le détachement des travailleurs, en cours de discussion depuis la fin des années quatre-vingt, touche le cœur des activités de la construction. CLR Studies 4 analyse la manière dont la Directive est transposée et mise en œuvre dans 10 pays et comprend les conclusions et recommandations communes aux partenaires sociaux européens de l'industrie de la construction.



DES RAISONS DU « NON »

Olivier Duhamel, éditions du Seuil, 2005

Plus de quinze millions de Français ont dit « non ». Non à quoi ? Non pourquoi ? Là est la question. Lorsque le corps électoral se prononce, après des semaines de débat comme on n'en a pas connu depuis des lustres, il faut l'entendre, chercher à comprendre, et inventer d'autres manières d'agir. Tel est l'objet de ce petit livre écrit à chaud dans les heures de l'après 29 mai 2005.



LE SACRE DU TEMPS LIBRE

Quarterly of the European Trade Union Institute, Spring 2005

La société des 35 heures, Jean Viard, Editions de l'aube.

Cet essai analyse les conséquences de la réduction du temps de travail sur la société française et la vie quotidienne des Français. Inscrit dans une œuvre sociologique qui analyse les effets de la croissance des temps libres dans nos sociétés depuis près de trente ans, il repose la question de la place du travail, du couple et de la famille, celle de la construction des liens sociaux. Pour Jean Viard, les 35 heures révèlent et accélèrent des mutations profondes d'une société où la dynamique sociétale et le social traditionnels sont en partie découplés.



LE RÊVE EUROPÉEN ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire

Jeremy Rifkin, éditions Fayard

Et si l'Europe n'était pas seulement notre chance mais celle du monde entier ? Il fut un temps, pas si lointain, où le rêve américain justifiait toutes les révoltes contre l'état des choses. Mais aujourd'hui, il semble bien que le rêve européen soit en passe de se substituer à lui dans les esprits et dans les cœurs. À l'ère des connexions globales et de la mise en réseau de la planète, alors que l'environnement et la sécurité collective nous préoccupent plus que jamais, le monde entier regarde vers l'Europe, ce lieu d'une expérience inédite et qui porte tant de promesses.

Président de la Foundation on Economic Trends à Washington, enseignant à la Wharton School, Jeremy Rifkin s'est rendu célèbre dans le monde entier en publiant La Fin du travail, traduit en France en 1997.



Sommaire

Dans ce numéro

la Une	PAGE 1	<ul style="list-style-type: none">● LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN : STOP OU ENCORE ?● THE EUROPEAN SOCIAL MODEL: STOP OR GO?
Édito	PAGE 4	<ul style="list-style-type: none">● PAQUET FADO
	PAGE 5	<ul style="list-style-type: none">● FADO PACKAGE<i>Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse</i>● FADO PACKAGE<i>Dominique Boucher, Ipse's General Delegate</i>
à propos	PAGE 6	<ul style="list-style-type: none">● BTP PRÉVOYANCE ET LES CONTRATS RESPONSABLES<i>Stéphane Reuge, directeur de BTPPrévoyance</i>
folios	PAGE 7	<ul style="list-style-type: none">● LA RELÈVE DU PROJET EUROPÉEN : CONFRONTATIONS EUROPE
	PAGE 8	<ul style="list-style-type: none">● ANNIVERSAIRE DE L'ADECRI : 10 ANS APRÈS, QUELS CHANGEMENTS ET QUELLES PERSPECTIVES POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE MONDE ?
	PAGE 9	<ul style="list-style-type: none">● LA PAUVRETÉ LABORIEUSE : UN MALANCRÉ DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL EUROPÉEN<i>Daphné Terrien</i>
	PAGE 10	<ul style="list-style-type: none">● XXX^e RENCONTRES IPSE : PROTECTION SOCIALE EUROPÉENNE. LES RÉFORMES ONT-ELLES UN SENS ?
	PAGE 13	<ul style="list-style-type: none">● XXXth IPSE MEETING IN LONDON : EUROPEAN SOCIAL PROTECTION. DO THE REFORMS MAKE SENSE?
	PAGE 16	<ul style="list-style-type: none">● L'IPSE FORME ET INFORME. VISITE D'ÉTUDE À BRUXELLES LES 14 ET 15 DÉCEMBRE<i>L'EUROPE EN PANNE ? COMPRENDRE ET DÉBATTRE POUR POURSUIVRE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE</i>
PAGE 17	<ul style="list-style-type: none">● ACTUALITÉ DE LA SECTION "EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES, CITOYENNETÉ" DU CESE	
PAGE 18	<ul style="list-style-type: none">● RÉPONSE DE L'IPSE AU LIVRE VERT DE LA COMMISSION● GREEN PAPER : CONFRONTING DEMOGRAPHIC CHANGE	
folioscopie	PAGE 19	<ul style="list-style-type: none">● CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE EN ITALIE : DANS LA RÉFLEXION ET DANS L'ACTION
foliofocus	PAGE 20	<ul style="list-style-type: none">● BILAN SOCIAL 2004<i>Christophe Degryse</i>
	PAGE 21	<ul style="list-style-type: none">● SOCIAL DEVELOPMENTS OF THE EUROPEAN UNION
dialogues	PAGE 22	<ul style="list-style-type: none">● EUROPE, RÉFÉRENDUM, TRAITÉ CONSTITUTIONNEL : NE TOURNONS PAS LA PAGE TROP VITE<i>Jean-Pierre Bobichon, Conseiller de Jacques Delors, administrateur et membre fondateur de l'Ipse</i>
	PAGE 23	<ul style="list-style-type: none">● ACCORD MONDIAL SUR LES PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ARCELOR
folios	PAGE 24	<ul style="list-style-type: none">● SERVICES À LA PERSONNE : QUELLES PERSPECTIVES ? COLLOQUE INPC-CNP● COLLOQUE IPSE SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
l'échotier	PAGE 25	<ul style="list-style-type: none">● L'IMMIGRATION INTRA-COMMUNAUTAIRE DANS L'EUROPE DES 25
	PAGE 26	<ul style="list-style-type: none">● LES CAISSES DE RETRAITE ALLEMANDES SONT-ELLES EN FAILLITE ?● GERMAN PENSION FUNDS ON THE VERGE OF BANKRUPTCY ?
	PAGE 27	<ul style="list-style-type: none">● MÉDICAMENTS ET EFFICACITÉ MÉDICALE
reflets d'Europe	PAGE 28	<ul style="list-style-type: none">● L'EUROPE FAIT SON CINÉMA : LE FESTIVAL CINESSONNE● UN CITOYEN EUROPÉEN SUR DEUX PEUT S'EXPRIMER DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE
	PAGE 29	<ul style="list-style-type: none">● FRÈRES DES HOMMES● BRUXELLES RETROUVÉ● LE CHICON : L'OR BLANC BELGE
		PAGE 30



Ipse Institut de la Protection Sociale Européenne

92, boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 33 1 40371388 - Fax: 33 1 40360765

Email : europesociale@euroipse.org

Internet : www.euroipse.org

FOLIO n° 41 - Novembre 2005 - ISSN 1278-6160

Directeur de la publication: Dominique Boucher

Responsable de rédaction: Catherine Viguié

Rédacteurs: Dominique Boucher, Julie Rouan, Catherine Viguié

Traductions: Corporate Editions New Orleans

Conception: In-Médias - Blois. Tél. 02 54521515

Email : contact@in-medias.fr

Dessins: Jean-Pierre Terrien

Impression: Offset 41 - Blois.

